



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 073 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 6 novembre 2017

Président

M. James Maloney

Comité permanent des ressources naturelles

Le lundi 6 novembre 2017

• (1540)

[Traduction]

Le président (M. James Maloney (Etobicoke—Lakeshore, Lib.)): La séance est ouverte.

Bon après-midi, mesdames et messieurs. Vous êtes les bienvenus à notre réunion de ce lundi. Je vous remercie de vous joindre à nous.

Nous tenons à nous excuser auprès de nos témoins. Nous commençons avec un certain retard. Aujourd'hui marque la célébration du 150^e anniversaire du Parlement du Canada, et quatre anciens premiers ministres étaient présents à la Chambre des communes. Pour des raisons qui nous échappent, certains membres du Comité ont cru qu'il était plus important d'être avec eux que d'être ici. En tout cas, nous sommes ici maintenant. Richard était ici à exactement 15 h 30.

Je tiens à vous remercier d'être ici avec nous aujourd'hui. Je vais vous épargner un mot de bienvenue formel, car le temps file, mais la séance se déroulera ainsi. Vous disposerez de 10 minutes chacun pour présenter votre témoignage. Ensuite, il y aura une période de questions. Vous pouvez présenter votre témoignage et répondre aux questions dans la langue officielle de votre choix. Il y a des dispositifs à votre disposition, si vous avez besoin d'un service d'interprétation.

Sur ce, je vous souhaite encore la bienvenue.

Monsieur Foster, puisque je vous regarde, voulez-vous commencer?

M. David Foster (directeur des communications, Association canadienne des constructeurs d'habitations): Merci, monsieur le président.

L'Association canadienne des constructeurs d'habitation est ravie de pouvoir fournir au Comité permanent de l'information et son point de vue sur le rôle essentiel et changeant du bois et des produits du bois au sein de notre industrie et pour les habitations des Canadiens. Cet après-midi, je vais m'attarder aux principales dimensions de notre industrie et à l'importance des produits du bois dans les résidences que nos membres construisent et rénovent d'un océan à l'autre.

Je tiens également à souligner un certain nombre de tendances novatrices importantes qui pourraient stimuler l'utilisation de composantes du bois à valeur ajoutée, dont le bois d'ingénierie et les produits du bois secondaires.

La construction et la rénovation résidentielles constituent évidemment un marché important du secteur forestier canadien et un marché final majeur pour divers produits transformés ici. D'après les données intersectorielles de Statistique Canada, notre industrie consomme pour plus de 8 milliards de dollars de produits forestiers

par année et constitue donc un important consommateur interne pour l'industrie des produits forestiers.

Le secteur de la construction résidentielle compte deux volets principaux: la construction de nouvelles résidences et la rénovation résidentielle. Ensemble, ces deux volets représentent une des plus grandes industries de notre économie. L'an dernier, notre industrie a généré environ 138 milliards de dollars en activité économique, 67 milliards de dollars en nouvelles constructions et 71 milliards de dollars pour la rénovation. En 2016, la construction résidentielle représentait plus de un million d'emplois directs et indirects au Canada, et ces emplois ont généré près de 60 milliards de dollars en salaires.

Pour ce qui est des nouvelles constructions, nous remarquons que les produits utilisés par nos membres ont changé considérablement. On peut dire que les résidences canadiennes traditionnelles évoluent au même rythme que nos villes qui sont plus densément peuplées et qui accueillent de plus en plus de Canadiens par kilomètre carré.

En 1996, 60 % des résidences canadiennes étaient des maisons individuelles. En 2016, les maisons individuelles ne représentent que 32 % des nouvelles résidences que nous construisons en une année, tandis que près de 50 % des nouvelles résidences sont des appartements de tous genres, que ce soit des condos ou des logements locatifs. Les résidences restantes sont des habitations plurifamiliales basses, comme des maisons de ville et des maisons en rangée.

La façon dont nous construisons les maisons change également et continuera d'évoluer au cours des prochaines années. Cela aura un impact direct sur les produits et les matériaux utilisés en construction, dont un large éventail de produits du bois. Le rendement environnemental des résidences, particulièrement leur efficacité énergétique, a grandement évolué au cours des 20 dernières années. Cette évolution se poursuit et devrait même s'accélérer au cours des prochaines années.

Aujourd'hui, une nouvelle construction n'utilise qu'une fraction de l'énergie de chauffage utilisée par une résidence plus ancienne. La moitié des résidences canadiennes ont été construites avant 1985, et celles-ci utilisent jusqu'au double de l'énergie des résidences construites après 1985. En outre, une résidence construite aujourd'hui à Ottawa utiliserait entre 20 et 30 % moins d'énergie qu'une résidence construite il y a seulement cinq ans.

La tendance du meilleur rendement écoénergétique ne fait que commencer. D'après l'orientation stratégique du gouvernement relativement aux prochains codes du bâtiment, d'ici 2030, toutes les nouvelles maisons devront afficher une efficacité énergétique de plus de 50 % pour atteindre les normes de « consommation nette zéro ».

C'est un objectif ambitieux qui représentera tout un défi pour notre industrie. Cela représentera également un obstacle pour la société, à moins que l'on trouve des moyens abordables d'atteindre ces niveaux d'efficacité énergétique, et, en tant qu'association, nous nous préoccupons de l'abordabilité des résidences pour les jeunes Canadiens qui désirent devenir propriétaires.

Les nouvelles façons de construire les maisons influenceront sur le choix des produits du bois et des autres matériaux dans le processus de construction. Aujourd'hui, une maison détachée type de 2 400 pieds carrés exige environ 16 000 pieds-planche de bois de charpente. Sa construction exige également environ 14 000 pieds carrés d'autres produits du bois, dont du contreplaqué, des panneaux de copeaux orientés, des poutres de charpente en lamellé-collé et du bois de placage stratifié.

Un large éventail de produits du bois secondaires entre dans la composition des nouvelles résidences pour, notamment, les planchers, les armoires, le revêtement extérieur, les panneaux de toit et les produits de menuiserie. Des composantes du bois sont également intégrées aux fenêtres et aux portes.

- (1545)

En ce qui a trait à la valeur, le bois de charpente ne représente qu'environ 14 % de la valeur des produits du bois utilisés par notre industrie. Les produits du bois secondaires, dont les produits de menuiserie, les fenêtres, les portes et les assemblages de bois préfabriqués, représentent environ 60 % de la valeur totale du bois que nous consommons chaque année. À l'avenir, les produits secondaires du bois devraient être moins touchés par les nouveaux codes; cependant, les éléments de charpente le seront certainement davantage.

Nous observons depuis longtemps une utilisation accrue du bois d'ingénierie de charpente à valeur ajoutée. Il pourrait y avoir un flou entre le bois d'ingénierie et les produits du bois secondaires à l'avenir. Nous observons cela dans certains marchés, où des constructeurs de résidence qui utilisaient des matériaux traditionnels optent maintenant pour des systèmes muraux préfabriqués, qui étaient auparavant considérés comme des produits secondaires. Les deux organisations nationales représentant les constructeurs de résidences préfabriquées ont intégré notre association l'an dernier et constituent notre nouveau Modular Construction Council pour les résidences préfabriquées, vu l'intégration accrue de nouvelles pratiques de construction dans tous les segments de notre industrie.

Outre cette tendance vers une industrialisation accrue, les produits de bois d'ingénierie permettent de nouveaux types de construction en bois. Les immeubles à six étages composés d'une charpente de bois sont maintenant intégrés au Code national du bâtiment et sont construits dans certaines provinces. Nous suivons également avec beaucoup d'intérêt les recherches et projets de démonstration concernant les structures de bois de 6 à 12 étages composées de produits novateurs, comme le bois lamellé-croisé.

L'intérêt de notre industrie pour ces nouveaux produits de pointe va de soi, car notre but est de livrer aux Canadiens des maisons de qualité qui répondent aux exigences les plus élevées en matière d'efficacité et à leurs attentes. Par contre, l'abordabilité des logements est une préoccupation de tous les instants, car elle touche la capacité des jeunes Canadiens, des nouveaux Canadiens et des jeunes familles d'accéder à la propriété.

En tant qu'association, il est de notre devoir et de celui du gouvernement de veiller à ce que les nouvelles exigences des codes n'influent pas sur l'abordabilité, ce qui veut dire que nous devons trouver les technologies et les techniques qui nous permettront de les

respecter au même coût et à un moindre coût. Et c'est là le véritable problème.

Du point de vue de notre industrie, un aspect clé de toute nouvelle technologie de construction, que ce soit un produit du bois ou non, est sa capacité de nous aider à régler le problème de l'abordabilité. Une abordabilité réduite empêche l'accès à la propriété, et nous voyons les effets de ce problème. Selon les données du dernier recensement publiées tout récemment, pour la première fois de notre histoire, le taux d'accession à la propriété pour l'ensemble du Canada a diminué, pour passer d'un sommet de 69 % en 2011 à 67,8 % en 2016.

Fait peut-être plus important encore, le taux d'accession à la propriété a diminué pour tous les groupes d'âge de moins de 65 ans, mais particulièrement celui des plus jeunes Canadiens. Vu que les nouveaux codes du bâtiment exigeront un taux d'efficacité énergétique encore plus élevé à l'avenir et que, pour l'instant, cela se traduit par une augmentation du prix des résidences, nous cherchons de nouvelles technologies et de nouveaux matériaux de pointe qui nous permettront de préserver ou d'améliorer l'abordabilité. Les produits de bois novateurs devraient faire partie de la solution. Mais ce qui est capital, c'est que, en tant que Canadiens, nous savons comment aller de l'avant.

Au cours des 70 dernières années, notre industrie, l'industrie des produits forestiers et le gouvernement fédéral ont entretenu de fructueuses collaborations dans le but de faire avancer la science de la construction résidentielle. Cette collaboration a mené à un large éventail d'innovations; pensons notamment aux fermes de toit dans les années 1950 et aux immeubles de 12 étages à ossature de bois lamellé-croisé que nous construisons aujourd'hui. Cela nous a permis de construire des résidences à consommation énergétique nette zéro, et nous commençons à trouver des façons de réduire le surcoût que cela entraîne. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire avant que ces coûts soient réduits à un niveau raisonnable, mais nous sommes sur la bonne voie.

Par conséquent, il faut encourager la recherche et le développement et s'assurer que ces activités visent à améliorer la qualité des logements et leur abordabilité. Notre association mène de nombreuses recherches associées au logement en collaboration avec Ressources naturelles Canada, le Conseil national de recherches et la Société canadienne d'hypothèques et de logement. C'est cette collaboration qui a permis notamment de mettre au point la norme et homologation canadienne « maison R-2000 », qui a fait de nous un chef de file mondial, et notre programme volontaire d'homologation de maison à consommation nette zéro, qui confirme notre expertise à l'échelle internationale.

Les maisons que notre industrie construira en 2030 devront répondre aux attentes les plus élevées des Canadiens en matière de confort, de qualité et de valeur, à un prix abordable. Elles devront également contribuer au développement durable et à la résilience des collectivités et constituer des options de logement pour tous les Canadiens. Il faudra aussi utiliser de manière plus efficace nos ressources naturelles pour construire les maisons de l'avenir. La commande est de taille, et le défi est bien réel, mais les résultats potentiels sont très intéressants, soit une industrie de la construction résidentielle plus forte, une industrie des ressources plus solide, dont le secteur des produits forestiers, des maisons de grande qualité pour les Canadiens, la prospérité pour une nouvelle génération de propriétaires et de grandes occasions de partager nos innovations et nos produits avec le monde entier.

• (1550)

Il faudra travailler fort pour obtenir ces résultats, mais ils en valent le coup. Notre industrie tend la main au secteur des produits forestiers et au gouvernement pour que nous puissions les réaliser.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Foster.

C'est maintenant le tour de M. Atkinson, du Conseil forestier des Premières Nations de la Colombie-Britannique.

M. Keith Atkinson (chef de la direction, BC First Nations Forestry Council): Bon après-midi.

M'entendez-vous bien?

Le président: Oui.

M. Keith Atkinson: Je vous remercie chaleureusement de m'avoir invité à participer à votre examen des produits secondaires de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur forestier du Canada. Je suis ravi de témoigner devant vous aujourd'hui au nom du Conseil forestier des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Nous sommes une société sans but lucratif qui appuie les activités de 203 collectivités des Premières Nations et d'environ 200 000 citoyens de cette région du pays.

Nous savons que vous prêtez une attention particulière aux répercussions sur l'emploi et l'économie, aux aspects environnementaux liés à ces industries et à la mise au point de technologies écoénergétiques. Nous traiterons de ces trois éléments durant notre témoignage d'aujourd'hui.

Notre première réaction à cet important examen est qu'il tombe vraiment à point, et nous voyons avec enthousiasme la participation des Premières Nations. Comme vous le savez déjà, le secteur forestier fait l'objet d'une transition extrême, et nous estimons que les derniers efforts menés dans un but de revitalisation et d'innovation n'ont pas donné les résultats escomptés. Au lieu d'innover, il semble que nous nous contentons de liquider les ressources ligneuses aux fins de fabrication primaire seulement, et dans certains cas ici dans l'Ouest, nous semblons retourner en arrière et favoriser l'exportation de grumes brutes.

Pour ce qui est des répercussions sur l'emploi et l'économie, nous tenons à vous souligner qu'il y a une urgence au sein du secteur forestier et que les Autochtones sont prêts à y participer. Nous sommes fort conscients des changements démographiques qui touchent le secteur forestier. Comme vous le savez déjà, la proportion de jeunes est heureusement importante au sein de nos collectivités autochtones. L'utilisation et l'optimisation des ressources autochtones au sein du secteur forestier permettront d'utiliser la main-d'oeuvre locale, d'atténuer les problèmes socioéconomiques des collectivités des Premières Nations, de construire des relations politiques et commerciales et de favoriser la sensibilisation à la culture autochtone. De telles stratégies mises en oeuvre par le Canada, les administrations régionales et les partenaires du secteur forestier apporteront des gains très importants maintenant et pour l'avenir.

Dans le cadre de notre collaboration avec la Colombie-Britannique et le Canada relativement à la transition du secteur forestier, qui doit notamment s'adapter aux changements climatiques, nous avons maintenu que le secteur à valeur ajoutée ou la fabrication secondaire sont essentiels. Les secteurs de l'extraction des ressources brutes et de la fabrication primaire ne fourniront pas assez d'occasions d'emploi et d'avantages pour les Canadiens au fur et à mesure que le secteur évolue; il faudra miser sur les produits secondaires et la fabrication à valeur ajoutée.

Les collectivités des Premières Nations ont participé activement à l'atténuation de l'infestation de dendroctone du pin ponderosa, qui a commencé il y a 15 ans en Colombie-Britannique. Une des trois priorités était de participer à la nouvelle industrie de la bioénergie et de la bioéconomie qui allait se servir des pins morts. La bioénergie était sur toutes les lèvres en Colombie-Britannique et constituait une stratégie d'atténuation de l'infestation par le dendroctone du pin. Il y a eu des propositions d'usines de granulés et de multiples projets pilotes liés à la bioénergie, mais la pleine mise en oeuvre de la stratégie et la pleine utilisation des ressources se font toujours attendre.

Nous nous sommes notamment penchés sur des solutions bioénergétiques visant à remplacer les centrales au diesel. Il existe déjà un modèle de gestion permettant à plus de 65 collectivités des Premières Nations de la Colombie-Britannique de passer des génératrices au diesel à la bioénergie. Cependant, des problèmes de compétence relatifs à l'alimentation en énergie et des politiques administratives freinent ce type d'investissement.

La transition à laquelle nous faisons face dans l'Ouest découle en grande partie du fait que l'approvisionnement en ressources ligneuses à moyen et à long termes diminue. Vu les résultats bien connus de l'analyse sur l'approvisionnement en ressources ligneuses à long terme et les effets à court terme des changements climatiques, nous savons depuis un certain temps déjà que nous devons apprendre à en faire plus avec moins. Nous nous attendons à ce que les niveaux de récolte annuels en Colombie-Britannique chutent pour passer de 75 à 55 millions de mètres cubes par année, et cette réduction qui est attribuable aux changements climatiques, au dendroctone du pin et aux feux de forêt aura de grandes conséquences.

Malheureusement, vu la situation actuelle, nous nous attendons à une tragédie économique et commerciale. Divers secteurs de l'industrie forestière s'attachent aux anciennes occasions économiques et continuent de chercher à augmenter leurs revenus et à trouver de nouveaux marchés pour les mêmes produits primaires de la chaîne d'approvisionnement tout en réduisant les coûts de production, même s'il est bien connu que nous en sommes à la partie la plus onéreuse du cycle de récolte du bois dans l'Ouest, alors que nous passons des peuplements anciens aux peuplements de seconde venue.

• (1555)

En ce qui a trait à la mise à l'essai de nouveaux produits à valeur ajoutée ou à leur fabrication, nous tenons à vous souligner que de nouvelles entreprises qui ne respectent pas les normes environnementales exigées pour assurer la santé et la sécurité au sein des collectivités ont reçu du financement pour mener des projets pilotes. Nous sommes très conscients des occasions que cela représente, mais nous tenons à mentionner qu'un cadre environnemental rigoureux doit être mis en place pour que l'environnement et les collectivités soient bien protégés. Même si nous croyons en la croissance du secteur forestier à valeur ajoutée et à la mise au point de nouveaux produits forestiers novateurs, nous tenons à mettre cet aspect de l'avant.

Nous ne pouvons pas prendre des décisions précipitées sans d'abord nous assurer... Dans notre cas, en tant que Premières Nations, la reconnaissance de notre titre et de nos droits est importante pour les collectivités. Nous voulons rappeler au Comité que les droits et le titre des peuples des Premières Nations sont à l'avant-plan des décisions et des projets de gestion des ressources naturelles au Canada et que les Premières Nations devraient être les principaux partenaires et décideurs quant aux investissements dans les produits secondaires de la chaîne d'approvisionnement.

La pauvreté touche largement les collectivités des Premières Nations, qui doivent toujours se battre pour faire reconnaître leur titre et leurs droits, y compris leurs droits préexistants. C'est dans cette optique que je renvoie les membres du Comité à la décision *Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique*, rendue par la Cour suprême du Canada en 2014. Cette décision très récente est considérée comme un point tournant, car elle fournit une définition claire du titre ancestral sur les terres des Premières Nations. Cette définition touchant les terres des Premières Nations est indéniablement importante dans le contexte du renouvellement du secteur forestier et de l'équilibre entre l'investissement dans certains de ces nouveaux régimes de fabrication et avec les Premières Nations.

De plus, la Commission de vérité et réconciliation a récemment terminé ses travaux et publié ses appels à l'action, qui visent à orienter le processus de réconciliation. Il faut également rappeler au Comité que le Canada met actuellement en oeuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Ces mandats de haut niveau qui visent la réconciliation et les travaux de votre comité relativement à l'innovation au sein du secteur forestier feront grandement avancer les engagements pris antérieurement par le gouvernement fédéral en matière de réconciliation, de transformation des politiques et de transformation considérable de la relation avec les peuples autochtones du Canada. Cependant, après 10 ans d'engagements de haut niveau et de collaboration, les intentions sur papier sont bien bonnes, mais les objectifs sont loin d'être atteints. Nous faisons l'objet de belles paroles qui risquent de ne pas se concrétiser en investissements dans l'engagement et la participation autochtones.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le renouvellement du secteur manufacturier et la stimulation du secteur à valeur ajoutée sont presque irréalisables pour les collectivités des Premières Nations, qui n'ont pas accès aux capitaux et qui se heurtent à des obstacles administratifs ou politiques. Pour ceux comme nous qui veulent voir un nouveau secteur forestier pour le Canada, il faut que celui-ci soit inclusif et respectueux à l'endroit des peuples autochtones du Canada. Des partenariats solides avec les Premières Nations peuvent favoriser la fabrication de produits du bois ou d'autres produits à valeur ajoutée reconnus mondialement et qui renforceront notre secteur. Nous sommes très intéressés à établir des partenariats qui nous permettront d'aller dans ce sens.

Les Premières Nations désirent grandement participer au nouveau secteur forestier. Pour ce faire, il faut investir dans ces collectivités dans le but d'améliorer la gouvernance et la planification; le soutien aux opérations et à la gestion; les programmes de main-d'oeuvre ciblée; l'accès aux capitaux pour favoriser l'investissement local dans les nouvelles usines de fabrication et de valeur ajoutée, ce qui inclut la bioénergie; et, évidemment, un cadre stratégique qui simplifiera le tout.

Laissons derrière nous le rejet du titre ancestral et les droits des peuples autochtones et les engagements superflus qui semblent intéressants sur papier, mais qui sont inadéquats lorsque vient le temps d'affecter des ressources financières. Nous croyons qu'une relation forte et saine avec nos collectivités apportera de la prospérité pour tous les intervenants du nouveau secteur forestier du Canada, et c'est pourquoi je voulais vous présenter les principaux mandats de notre organisation, de nos chefs et de nos dirigeants dans l'Ouest, dans le contexte de votre examen.

Merci beaucoup.

• (1600)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Atkinson.

Écoutons maintenant M. Verreault, de Chantiers Chibougamau.

[Français]

M. Frédéric Verreault (directeur, Affaires corporatives et communication, Chantiers Chibougamau): Merci, monsieur le président.

Je remercie également madame et messieurs les députés ainsi que la secrétaire parlementaire de leur invitation à comparaître devant le Comité. Aujourd'hui, nous ouvrons le dialogue afin d'alimenter vos travaux et vos réflexions. J'ai surtout bien hâte d'entendre vos questions à propos de nos activités. Je souhaite pouvoir, par mes commentaires, inspirer vos propres travaux.

Chantiers Chibougamau est une entreprise familiale qui a commencé ses activités en 1961 à Chibougamau, dans la région Nord-du-Québec. Chibougamau est située à environ 700 kilomètres au nord de Montréal, au Québec. À l'heure actuelle, notre entreprise exploite deux principales usines, l'une à Landrienne, près d'Amos en Abitibi, et l'autre à Chibougamau, dans le Nord du Québec. Au total, Chantiers Chibougamau transforme environ 8 % de toute la forêt publique du Québec. Nous avons un complexe de production de bois d'ingénierie majeur que le professeur français Pascal Triboulot qualifie de plus important complexe de production de bois lamellé collé du monde. Il a visité presque tous les complexes existants, et il estime que le nôtre est celui ayant la plus grande capacité installée.

Au total, près de 900 personnes travaillent au sein de l'entreprise, soit environ 800 pour tout ce qui a trait aux activités en forêt et aux activités de transformation en usine, et plus de 50 pour tout ce qui concerne le développement technique, l'élaboration des projets de construction et l'administration.

Nous sommes ici pour parler de la transformation du bois, des constructions en bois ainsi que des répercussions sur l'emploi et sur les changements climatiques. À cet égard, il y a quelques éléments qui nous motivent quotidiennement.

Voici le premier élément. Aujourd'hui, au-delà de l'effet bénéfique de la diversification de nos activités — nous sommes toujours actifs sur les marchés traditionnels du bois d'oeuvre —, le bois d'oeuvre continue à occuper une place importante en ce qui a trait à nos revenus. Il n'en demeure pas moins que la diversification nous permet de croître. Le chiffre d'affaires de l'entreprise familiale dépasse 250 millions de dollars, ce qui est grandement dû à la gamme de produits de construction en bois que nous avons mise au point.

En ce qui concerne strictement le bois massif utilisé dans la construction de bâtiments non résidentiels, c'est-à-dire de bâtiments institutionnels, commerciaux ou multilogements en bois, environ 150 emplois au sein de notre entreprise dépendent de ces activités, qui ont vu le jour chez nous il y a 15 ans.

Il s'agit donc d'énergie et de performance environnementale. Plusieurs aspects fondamentaux liés à ces produits de construction en bois doivent être pris en compte afin d'être reconnus à leur juste valeur. Évidemment, nos produits reposent sur une ressource renouvelable. Dès le départ, cela nous donne un gage de pérennité indiscutable et de différenciation.

De plus, la fabrication de notre produit ne demande que très peu d'énergie. Dans tout le processus d'assemblage, nous consommons nettement moins d'énergie que nous en produisons pour des produits équivalents et même pour des produits équivalents ailleurs sur la planète.

Je vais vous donner un exemple concret lié à l'importance accordée au bois dans le bâtiment, en France ou en Europe, par exemple. À la lumière de l'analyse du cycle de vie de nos produits, effectuée il y a déjà plus de sept ans, nous avons été étonnés de constater que nos produits avaient un bilan du carbone deux fois plus satisfaisant que les produits de bois massif et les produits de bois lamellé collé, des équivalents fabriqués en Europe. Cela repose sur l'intégration de nos procédés de transformation de la forêt jusqu'à l'usine. Cela repose aussi sur l'utilisation de l'hydroélectricité et, évidemment, sur des procédés très peu énergivores pour assembler une colonne qui va être un substitut à une colonne équivalente dans d'autres matériaux, par exemple, l'acier et le béton.

De la forêt jusqu'à la livraison sur le chantier, le procédé consomme une quantité incomparable d'énergie. Évidemment, tout cela se traduit par des bénéfices marqués qui contribuent à générer des bâtiments performants sur le plan environnemental. Il faut aussi souligner les propriétés intrinsèques des matériaux, c'est-à-dire tout ce qui est relatif à la conduction thermique pour la performance énergétique du bâtiment. On le dit trop peu souvent, mais le bois conduit 350 fois moins l'énergie que l'acier. Le bois conduit 30 fois moins l'énergie que le béton. Par conséquent, l'été, la chaleur extérieure va être conduite 350 fois moins à l'intérieur du bâtiment qu'elle ne l'est par l'acier et 30 fois moins pour le béton, ce qui est une performance majeure pour la consommation énergétique, mais aussi pour les coûts d'exploitation du bâtiment.

• (1605)

S'ajoute à cela, toujours sur le plan environnemental, le fait que, dans les constructions de bois massif, la structure va souvent demeurer apparente. Évidemment, qui dit structure apparente dit économie de matériaux de finition. Encore là, on peut reconnaître les solutions en bois à leur juste valeur pour leur performance économique, mais aussi pour leur performance environnementale, car la réduction intrinsèque de la consommation de matériaux a des conséquences directes.

Pour ce qui est du marché, j'ai parlé d'emplois. Il existe un marché qui, je vous le dis en toute candeur, stagne passablement au Canada. Nous avons vu l'émergence d'un projet à la fois depuis une quinzaine d'années. Nous avons atteint un certain plateau avec un certain volume. Le volume est là, nous avons des exemples inspirants.

À titre d'exemple, dans notre seul cas, nous avons réalisé plus de 2 000 projets de construction avec du bois massif à ce jour, essentiellement au Québec et au Canada, mais un peu aussi aux États-Unis. Nous sommes donc loin de l'exception, de l'anecdote ou de l'extraordinaire, et c'est ce vers quoi notre industrie souhaite tendre. Nous souhaitons qu'il devienne normal au pays de faire des constructions en bois.

S'ajoutent à cela 125 ponts en bois que nous avons construits, des ponts avec d'immenses portées sur des routes forestières ou publiques.

Il y a dans ces exemples des solutions qui permettent de livrer les structures en deçà des échéances et des budgets. Nous l'avons vécu lors d'un projet avec la mine Stornoway, dans le Grand Nord québécois. Nous avons livré les 17 structures de ponts en bois plusieurs semaines avant l'échéance et les coûts se sont situés à 10 % en-deçà du budget. C'étaient les solutions les plus compétitives.

J'aimerais maintenant parler de construction gouvernementale.

Encore une fois, je vous le dis avec candeur et respect, les projets sont plutôt rares pour le client gouvernemental, à la fois au Québec, dans notre province, et à l'échelle du Canada. Il existe quand même des sources d'inspiration extrêmement intéressantes.

Par exemple, nous, de Chantiers Chibougamau, nous avons fourni la structure de nouveaux bâtiments de la défense américaine en Alabama. Personne au sein de la défense américaine en Alabama ne voulait absolument soutenir l'industrie forestière canadienne; on voulait simplement avoir la meilleure construction possible qui réponde aux normes contemporaines les plus élevées et aux normes les plus ambitieuses en matière d'empreinte écologique. Naturellement, tout cela a convergé vers l'offre de nos produits de bois massif fabriqués à Chibougamau. Le potentiel est donc là.

Cette année, dans le domaine de la construction avec des panneaux lamellés-croisés, les ventes de notre entreprise sur le marché américain seront supérieures à celles sur le marché canadien. La bonne nouvelle est que c'est très intéressant pour la balance commerciale du Canada et pour les exportations du Canada. L'autre bonne nouvelle, qui est en fait un défi, c'est qu'on peut faire nettement mieux ici, au Canada. Il ne faut pas aborder l'usage du bois comme une mesure d'aide à l'industrie forestière; cela ne nous aide pas. Cela ne nous aide pas du tout lorsqu'on dit qu'on veut faire des constructions en bois pour aider l'industrie forestière. Le recours au bois peut être un choix naturel, un choix ambitieux, un choix compétent, un choix fait simplement dans le but de mieux bâtir.

À ce sujet, inspirons-nous de nos amis allemands, qui incitent à la construction en bois. En Allemagne, on consomme 30 fois plus de bois que nous ne le faisons ici, chez nous, dans la construction non résidentielle. Tout cela est motivé par l'ambition d'atteindre la performance énergétique et environnementale.

Nous avons donc une multitude d'exemples extrêmement inspirants et probants de ce qui doit nous animer.

Je parlais de performance énergétique. Notre produit est carboné négatif et nous permet de livrer des bâtiments carbonés. Nous en avons fait quelques-uns. Des promoteurs prennent cette décision d'affaires, comme c'est le cas pour le projet Arbora à Montréal: 450 unités de copropriété en bois dans Griffintown. C'est le plus important projet multirésidentiel en bois massif du monde, et il est fait à Montréal. C'est une décision d'affaires qui a été prise par des promoteurs. Ils n'ont pas voulu aider l'industrie forestière québécoise et canadienne; ils ont pris une décision d'affaires qui se traduit par un résultat aussi concluant.

Finalement, notre souhait est qu'on regarde le produit pour ses avantages, pour sa performance, pour sa compétitivité et pour sa rentabilité. Faisons en sorte que ce ne soit pas extraordinaire ni spécial, mais que ce soit normal de retenir le bois massif pour la construction moderne au pays.

Merci.

• (1610)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Allez-y, monsieur Harvey.

M. T.J. Harvey (Tobique—Mactaquac, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vais d'abord poser une question à vous, monsieur Verreault.

Pendant votre témoignage, je vous écoutais tout en regardant certains de vos produits sur votre site Web. Je vois que vous fabriquez des poutres lamellées pour les écoles et les ponts, des solives Nordic et toutes sortes d'autres produits en bois d'ingénierie. Je viens d'une ville dépendante de l'industrie forestière, et je reconnais certains de ces produits.

Durant votre témoignage, vous avez parlé de l'empreinte carbone et de la proposition de valeur environnementale de votre entreprise, qui réduit ses coûts d'énergie grâce à la proximité de l'énergie hydroélectrique et de la faible empreinte carbone globale de vos produits. Quel est l'impact de cette proposition en Amérique du Nord, selon vous? Croyez-vous qu'elle permettra à votre entreprise d'afficher un taux de croissance plus élevé que d'autres entreprises au cours des 10 prochaines années? Sinon, quels obstacles rencontrez-vous?

M. Frédéric Verreault: Je vais continuer de répondre en français et ne pas rendre la tâche plus difficile aux interprètes en passant du français à l'anglais.

[Français]

M. T.J. Harvey: Vous pouvez parler en français.

M. Frédéric Verreault: Jusqu'à présent, on observe très peu, voire pas du tout d'intérêt au Canada pour des produits à faible empreinte de carbone. Là où il y a de l'intérêt pour ces produits, étrangement, c'est du côté américain. Des gens nous appellent au sujet de la disponibilité de nos produits parce qu'ils veulent une solution plus écoénergétique et plus performante sur le plan environnemental. Il y a aussi des signes d'intérêt en Chine. Nous avons déjà mené deux missions dans ce pays, et des Chinois sont venus à notre usine de Chibougamau. Par contre, on n'observe pas un tel intérêt au Canada.

Certains facteurs peuvent expliquer ce manque d'intérêt ou de curiosité.

Le premier facteur a trait à la compétitivité des produits proposés. Il y a une sorte de contradiction. On a beaucoup dit qu'il faut construire en bois pour aider l'industrie forestière canadienne, qui est assez traditionnelle. Cependant, si j'aide quelqu'un en lui achetant un produit, évidemment, je m'attends à le payer plus cher. Je fais le parallèle suivant: si j'achète une barre de chocolat au marché du coin et que je la paie 1 \$, j'aurai une certaine quantité de chocolat. Par contre, si mon voisin vend des barres de chocolat en vue de collecter des fonds pour son club de natation, je ne vais pas les payer 1 \$, mais 2 \$, puisque je l'aide. Tout le discours sur l'aide à l'industrie forestière canadienne envoie le signal au marché que, puisque c'est une mesure d'aide, cela coûtera nécessairement plus cher. Or ce n'est pas le cas.

Le premier facteur est donc la compétitivité. Nous n'avons aucun complexe et nous ne demandons aucun traitement de faveur quant au coût de nos produits.

Le deuxième facteur concerne la simplicité et la rapidité. S'il y a des barrières réglementaires ou des processus administratifs très longs, évidemment, cela va décourager les promoteurs et les professionnels, qui ne s'engageront pas dans l'exercice. À cet égard, je me reporte au guide de construction en hauteur conçu par le gouvernement du Québec et qui est maintenant utilisé par beaucoup d'autres instances. C'est une mesure à coût zéro pour le gouvernement du Québec, et jusqu'à présent, c'est celle qui donne le plus de résultats pour stimuler la demande.

En somme, les facteurs déterminants sont les promoteurs, la compétitivité et la facilité. À ce stade-ci, cette mesure n'est pas perçue de façon positive. Pourtant, elle l'est. À preuve: les projets que nous avons réussis.

•(1615)

[Traduction]

M. T.J. Harvey: Deuxièmement, en ce qui a trait particulièrement aux solives en I Nordic, ce produit exige un ensemble de propriétés

spécifiques pour les semelles inférieure et supérieure. Les arbres qui entrent dans la composition doivent croître dans des conditions particulières afin qu'ils aient assez de cercles de croissance pour avoir la force nécessaire. Les entreprises canadiennes comme la vôtre ont-elles un avantage concurrentiel par rapport aux autres?

[Français]

M. Frédéric Verreault: Il y a deux grandes catégories de produits de construction en bois: le bois massif, soit les poutres et les colonnes, et les produits à ossature légère composés de bois de deux-par-trois, comme les poutrelles en I.

Le marché des produits à ossature légère va plutôt bien; il n'est pas particulièrement complexe de pénétrer ce marché. Dans le cas des poutrelles en I, les choses vont bien aussi. Cette année, nous sommes en voie de vendre 60 millions de pieds linéaires de poutrelles en I aux États-Unis et de 25 à 30 millions de pieds linéaires au Canada. Ce sont de gros chiffres. Pour ces produits, les conditions du marché sont bonnes.

[Traduction]

M. T.J. Harvey: Monsieur Foster, que pensez-vous des affirmations de M. Verreault et de la valeur potentielle de produits du bois bien différents de ceux que nous utilisons traditionnellement dans le domaine de la construction? Croyez-vous que l'industrie de la construction pourrait être intéressée à utiliser davantage le bois et les produits de bois d'ingénierie que par le passé? Sinon, pourquoi ne va-t-elle pas dans cette direction?

M. David Foster: Oui. Dans l'ensemble, depuis les dernières décennies, nous voyons que les produits de bois d'ingénierie sont de plus en plus utilisés. À titre d'exemple, les solives de plancher ont été remplacées par des solives en I en bois et d'autres composantes d'ingénierie. Évidemment, nous sommes assujettis aux codes du bâtiment, et par conséquent, pour qu'une nouvelle technologie soit adoptée à grande échelle, il faut qu'elle ait fait ses preuves. Toute nouvelle technologie doit être traitée par les responsables du code et régie par le code.

Un bon exemple de cela est les constructions de six étages à ossature en bois, qui sont passées de simple curiosité à technique pleinement reconnue par notre industrie. Je crois que les constructions en bois lamellé-croisé suscitent particulièrement l'intérêt. Chaque fois que je participe à une conférence de notre association, quelqu'un me présente d'incroyables images de ces constructions.

Cela est un élément très important du cycle, de la création d'un produit novateur jusqu'à sa pleine mise en marché. Selon nous, il s'agit d'un processus d'atténuation des risques qui exige souvent l'établissement de partenariats. Le gouvernement doit encourager et simplifier le transfert. Il y a un véritable engouement pour ces nouveaux produits. Dans 10 ou 15 ans, les constructions seront différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui.

La question concerne le mélange de matériaux et le type de matériaux, mais les produits de bois d'ingénierie et les produits de bois hautement élaborés font traditionnellement partie de la solution, et nous nous attendons à ce qu'il en soit ainsi à l'avenir.

•(1620)

M. T.J. Harvey: C'est parfait. Merci.

Le président: Monsieur Falk, la parole est à vous.

M. Ted Falk (Provencher, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à tous nos témoins de leurs très intéressants exposés.

Monsieur Foster, j'aimerais pour commencer vous poser quelques questions.

Au cours des dernières années, probablement au cours de la dernière décennie, environ, il y a eu une tendance à l'utilisation de coffrages à béton imbriqués dans la construction, même dans la construction résidentielle. Pourriez-vous m'expliquer pourquoi une personne préférerait le bois plutôt que le béton?

M. David Foster: Encore une fois, du point de vue de nos constructeurs, je crois qu'ils sont foncièrement indifférents au choix des matériaux. Les décisions sont le plus souvent dictées par un code ou des facteurs touchant le prix. Le type de construction est choisi en fonction du modèle du projet, et l'objectif est de fournir un produit de qualité à un prix que le marché peut soutenir.

En ce qui concerne le béton, la technologie des coffrages à béton isolés a fait beaucoup de progrès, en particulier pour la construction des sous-sols, parce que ce produit donne en général de meilleurs résultats que les fondations en béton coulé conventionnelles. La garantie est donc plus solide, et les risques de rappels, de fuites et ainsi de suite, sont moins importants.

Je crois qu'il y a des innovations dans tout le spectre des matériaux. Depuis qu'il est possible de construire des immeubles de six étages en bois et que le code les a acceptés, nous avons un outil plus abordable, pour certaines applications. Je crois que c'est ce qui explique que son adoption a été si rapide. Je crois que si toutes les autres technologies offraient les mêmes avantages, vous verriez que les gens...

M. Ted Falk: Vous avez dit, dans vos réponses, que les codes et règlements de la construction sont une source de motivation pour bien des technologies qui servent dans l'industrie de la construction immobilière. Vous avez aussi dit, dans votre exposé, que l'on observait un déclin de la propriété résidentielle et qu'il est beaucoup plus marqué chez les jeunes. C'est assez troublant. Cela témoigne de la capacité à acheter une nouvelle maison, et je suis certain que votre secteur s'en préoccupe beaucoup.

On s'attend à ce que les codes et règlements de la construction deviennent plus sévères en ce qui concerne la construction résidentielle, surtout en raison du fait que l'on met peut-être trop l'accent sur l'environnement et l'efficacité énergétiques. Cela ajoute aux coûts des maisons, et c'est ce qui les rend si peu abordables pour les jeunes.

Pourriez-vous nous dire un peu en quoi les règlements et les codes de la construction se répercutent sur vos activités?

M. David Foster: Habituellement, le processus qui s'applique au code du bâtiment, le processus d'élaboration, qui est ici dirigé par Codes Canada et par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies, est probablement l'un des meilleurs processus d'élaboration de code du monde entier, et c'est tout simplement parce que tout le monde peut y participer. Dans ce processus, tout est remis en question, mis à l'essai, mesuré, défait et refait, et c'est une bonne chose, parce qu'on s'assure ainsi que, avec ce code, notre secteur peut construire des choses sûres, où les gens pourront vivre en toute sécurité.

Je crois que l'on accepte le fait que, chaque fois qu'on améliore les codes de la construction, on augmente inévitablement les coûts de la construction, mais je crois que nous pourrions renverser la tendance. La véritable innovation — et M. Verreault en a parlé — permet également d'obtenir de meilleurs résultats à un prix inférieur ou au même prix, et nous croyons sincèrement que cela devrait à l'avenir être l'un des objectifs de l'élaboration des codes.

M. Ted Falk: Pensez-vous que ça s'en vient?

M. David Foster: Je pense que l'on en reconnaît l'importance. Il est certain que les membres de la Commission en discutent, sérieusement, je crois, pour savoir comment le caractère abordable pourrait aussi servir de critère, parmi tant d'autres, au moment où les codes sont élaborés. Nous faisons déjà des analyses des répercussions qui tiennent compte des coûts et des avantages. Mais les coûts et les avantages ne sont pas un facteur décisif. Il y a des choses qu'il faut faire pour le bien général, même s'il est difficile d'en justifier les coûts, tout simplement parce qu'elles sont nécessaires sur le plan social. Je crois que nous allons voir les gens se creuser les méninges de plus en plus afin de trouver une façon de faire, une façon d'avoir de meilleurs résultats à un coût égal ou inférieur, à défaut de quoi nous continuerons à exclure certaines personnes du marché en les empêchant de devenir propriétaires. Je crois que la tendance commence à se dessiner.

• (1625)

M. Ted Falk: Bien. Merci, monsieur Foster.

Monsieur Atkinson, j'aimerais aussi discuter avec vous. Vous avez dit que d'importants volumes de bois brut non transformé étaient exportés, et vous avez dit que les volumes augmentaient. J'aimerais que vous nous en parliez un peu plus. Vers quel pays ce bois de construction est-il exporté?

M. Keith Atkinson: Ce dont je parlais, c'est qu'il y a un problème; il manque d'installations de fabrication en Colombie-Britannique. On a très peu investi, ces deux ou trois dernières décennies, pour remplacer les plus vieilles installations de transformation primaire du bois. Plutôt que de s'ouvrir à cette possibilité et d'investir dans la province, les entreprises ont décidé de s'abstenir, et c'est pourquoi nous voyons maintenant une augmentation des exportations de grumes brutes. Ce n'est pas tant le bois d'oeuvre. C'est que cela crée un effet de recul qui nous éloigne de l'innovation que nous recherchons pourtant.

M. Ted Falk: Et est-ce que cela a un lien avec l'absence d'entente sur le bois d'oeuvre?

M. Keith Atkinson: Selon notre expérience des dernières versions des ententes sur le bois d'oeuvre, chaque fois qu'une entente est conclue, il y a des petites entreprises qui meurent et qui cessent leurs activités, ce qui fait que les grandes entreprises sont moins nombreuses et qu'il y a donc de moins en moins de sociétés propriétaires de boisés qui produisent du bois d'oeuvre en Colombie-Britannique. Nous avons toute la difficulté du monde à trouver des gens, aujourd'hui. C'est l'incertitude des investissements, ici, qui fait que les investissements dans les nouvelles installations ne sont pas suffisants.

M. Ted Falk: Vous avez parlé de l'emploi dans les collectivités des Premières Nations, et en particulier d'emplois pour vos jeunes; vous avez aussi parlé des installations de transformation secondaire et à valeur ajoutée des produits forestiers. Pourriez-vous me donner des exemples de la créativité de vos collectivités et des emplois qu'elles ont créés dans ces domaines?

M. Keith Atkinson: J'ai surtout parlé des emplois dans le secteur de la bioénergie. En raison de l'invasion du dendroctone du pin ponderosa, nous avons eu accès à des ressources et à des investissements, alors nous avons établi l'ordre de priorité des tâches que nous avions à faire, et nous avons voulu participer à la bioéconomie en utilisant les pins morts. Cela nous a permis de créer de nombreuses petites entreprises.

M. Ted Falk: J'aimerais que vous nous donniez davantage de détails, mais mon temps sera épuisé dans à peu près trois secondes.

Le président: Le temps file. Habituellement, je me fais un plaisir de continuer plus longtemps, mais nous n'aurons pas ce luxe aujourd'hui.

Je vais donner la parole à M. Cannings, puis, brièvement, à M. Falk. Nous allons prolonger un tout petit peu notre première heure pour pouvoir faire un tour de table complet.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPJ): Merci à vous tous d'être venus ici aujourd'hui.

Je vais d'abord m'adresser à M. Verreault.

Vous avez parlé je crois de quelque 2 000 projets utilisant du bois massif, mais un tout petit nombre d'entre eux seulement ont été lancés par le gouvernement provincial ou fédéral. Vous avez dit que la plupart de vos projets se déroulaient aux États-Unis. Pourquoi pensez-vous qu'il en est ainsi? Est-ce en raison de la façon dont nous envisageons la construction avec nos produits du bois? Quel rôle positif les gouvernements pourraient-ils jouer pour que cela change?

[Français]

M. Frédéric Verreault: À mon humble avis, tout cela repose sur la volonté ou non de recourir à une solution innovante pour répondre à des besoins gouvernementaux. Si, par exemple, le gouvernement manifeste son intention de réduire l'empreinte environnementale de ses moyens de transport, on réagit avec enthousiasme pour ce qui est de doter le parc de véhicules publics de véhicules électriques. Par contre, dans le cas de la construction en bois, on n'exprime pas l'intention de mieux construire pour adapter le parc de bâtiments du gouvernement aux standards les plus exigeants. On dit plutôt vouloir considérer le bois pour aider l'industrie forestière.

Il est clair, dans ce cas, que le message envoyé est que ce sera complexe et coûteux. Dans toute la chaîne qui conduit à la réalisation d'un projet, on observe un très sérieux manque d'intérêt. Dès qu'ils le peuvent, les gens disent que cette option est mise de côté, que la question est réglée, que les patrons et les dirigeants politiques sont satisfaits et qu'en réponse à la demande ou à l'intention qu'ils avaient formulée, on leur a démontré qu'il fallait écarter le bois ou que son usage était plus compliqué. Ils peuvent alors passer à autre chose et travailler comme ils l'ont toujours fait.

Il y a vraiment une résistance à l'innovation, de façon générale. L'autre élément clé est la motivation. En ce qui a trait au recours au bois, c'est ce qui fait qu'on l'écarte en tant qu'option.

• (1630)

[Traduction]

M. Richard Cannings: Quand vous expédiez du bois aux États-Unis, est-ce que les produits en bois massif sont soumis aux mêmes tarifs que le bois d'oeuvre?

[Français]

M. Frédéric Verreault: Pas du tout. Selon le principe qui détermine les catégories de produits assujettis aux droits compensatoires des États-Unis, si un produit peut traverser les douanes américaines et être ensuite divisé en produits de bois d'oeuvre de deux-par-trois et de deux-par-quatre ou d'une autre dimension, il peut être assujéti à des droits compensatoires. C'est du moins la logique suivie par le Congrès américain, de même que par les producteurs américains.

Les poutrelles en I, l'ossature légère à laquelle on a fait allusion plus tôt, les produits de bois massif, les panneaux et les colonnes de bois lamellé collé sont des produits qu'on ne peut pas décomposer et

ramener ensuite à leur état de bois d'oeuvre une fois les douanes passées. Par conséquent, aucun droit ne s'applique. Or cette directive a été mise à jour après l'imposition de droits dans le cadre du nouveau conflit. Cela a donc été précisé.

M. Richard Cannings: D'accord, merci.

[Traduction]

Je dois poursuivre, car il ne me reste pas beaucoup de temps.

J'aimerais m'adresser à M. Atkinson.

Vous avez beaucoup parlé des défis auxquels le secteur fait face, en particulier en Colombie-Britannique, étant donné la réduction des possibilités annuelles de coupe, le dendroctone du pin, la diminution des vieux peuplements, les incendies, etc., de même que des défis relatifs aux politiques gouvernementales, touchant en particulier vos activités et les activités dans vos collectivités.

Comme nous le savons tous, ce sont habituellement les provinces qui gèrent les forêts. Les Premières Nations sont davantage un enjeu pour le gouvernement fédéral. Qu'est-ce que vous nous recommanderiez de faire, à l'échelle du gouvernement fédéral, pour faire avancer ces dossiers, en particulier pour modifier le régime de tenure forestière auquel vous imputez, je crois, une bonne partie des problèmes, du moins ceux que connaît la Colombie-Britannique? Comment nous pourrions commencer à envisager ces changements, du côté fédéral?

M. Keith Atkinson: Excellent. Merci de poser la question.

Je crois que cela fait partie des problèmes que m'a posés mon exposé d'aujourd'hui. Tout cela revient, à notre avis, au cadre stratégique fédéral pour le secteur manufacturier, l'engagement fédéral à la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada.

Dans une large mesure, les relations entre le Canada et nos Premières Nations est une relation de fiduciaire. J'espère pouvoir guider nos collectivités et les amener à jouer un rôle de participant dans le secteur manufacturier.

L'autre chose que je voulais soulever en lien avec certains des enjeux et des obstacles auxquels nous nous butons sur le front stratégique, ce sont les conflits de compétence entre la gestion des combustibles pour la protection des feux de forêts et les projets de bioénergie sur les réserves indiennes. Il y a eu des problèmes de chevauchement des compétences touchant les ententes d'approvisionnement avec les fournisseurs d'énergie électrique, ce type de chose.

Le cadre stratégique et l'habilitation par des moyens politiques sont importants, de même que le rôle de fiduciaire et l'appui aux peuples autochtones pour la réconciliation et avec les provinces, lesquelles, comme vous le dites, sont les principaux gestionnaires des terres forestières et du secteur. Nous nous efforçons de rétablir ces relations dans la réforme du régime de tenure ou de la réforme de l'aménagement du territoire. Pour que ça se passe, nous avons besoin de soutien à l'échelle fédérale.

M. Richard Cannings: Merci. J'ai une minute.

Monsieur Foster, vous avez dit en passant que les nouveaux codes entraîneraient une hausse des prix des résidences, en particulier si vous construisez des maisons à consommation nette zéro. Vous avez évoqué ensuite la possibilité que ce ne soit pas toujours le cas. J'ai entendu quelqu'un dire cela.

Pourriez-vous en dire un peu plus, mais très rapidement?

M. David Foster: En termes simples, la position que nous défendons à l'échelle stratégique, et certainement quand il est question du processus d'élaboration des codes, ce n'est pas que nous nous opposons à des maisons à consommation nette zéro d'ici 2030; au contraire, nous voulons plutôt chercher à savoir comment nous pouvons y arriver sans augmenter le coût des résidences.

C'est véritablement un défi énorme. Nous pensons que c'est faisable, mais, tant qu'on n'associera pas ce but au processus, il est peu probable que ça se fasse. Ce qui se passe généralement quand on élabore un code, c'est que tout le monde tient à y mettre quelque chose qui serait bon, à son avis, mais on ne réfléchit pas longtemps à la façon de faire tout ce qui est proposé tout en veillant à ce que le prix soit abordable.

Nous pensons qu'il s'agit tout simplement d'un défi plus important, c'est-à-dire ne pas chercher seulement comment... Nous pouvons toujours, avec de l'argent, construire de meilleures résidences. Pouvons-nous construire de meilleures résidences sans dépenser davantage? Je crois que c'est un défi plus stimulant.

• (1635)

Le président: Merci. Je vais devoir vous arrêter.

Allez-y, monsieur Falcon-Ouellette.

[Français]

M. Robert-Falcon Ouellette (Winnipeg-Centre, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence ici aujourd'hui. Nous sommes heureux de les accueillir.

Je vais poser mes questions à M. Verreault.

Qu'est-ce qui empêche votre entreprise de produire davantage de produits secondaires?

Le gouvernement fédéral devrait-il être plus à l'avant-plan en ce qui a trait à l'achat de produits de construction pour créer des emplois ici et pour que des produits soient transformés en recourant à des matériaux énergétiques?

M. Frédéric Verreault: En fait, le gouvernement fédéral fait déjà de très bonnes choses. Je pense, par exemple, au projet de Ressources naturelles Canada de démonstration de construction de bâtiments en bois de grande hauteur qui date d'environ quatre ans. L'entreprise Structurlam l'a déjà fait à Vancouver. À Québec, nous l'avons fait avec la tour de copropriétés Origine. La tour compte 13 étages, dont un en béton et 12 en bois massif. Le projet a été réalisé grâce à une initiative du gouvernement du Canada concernant des projets de démonstration où l'accent a été mis sur tout le volet de développement technologique associé aux projets, et non pas sur le coût du bois. C'est le genre de soutien qui est très positif.

Si nous sommes aujourd'hui en mesure d'offrir des produits comme le bois lamellé-croisé, ou CLT, c'est grâce à des partenaires comme FPInnovations. En 2009, l'entreprise FPInnovations nous a signalé l'existence d'une mission en Europe concernant un nouveau produit de bois massif, soit le bois lamellé-croisé. Nous sommes donc allés en Allemagne et en Autriche, à l'instigation de FPInnovations. Toutes nos activités liées au procédé technologique de validation du produit que nous développions étaient appuyées par FPInnovations, laquelle est soutenue activement et de manière fidèle par le gouvernement du Canada, ce qui est très stratégique.

Que peut-on faire pour fabriquer davantage de produits? Évidemment, c'est une question de marché. Nous parlons du Code national du bâtiment depuis quelques instants. Le Code a ceci de restrictif pour l'innovation, il ne dit pas que le projet doit répondre

aux objectifs relatifs à la sécurité, par exemple en cas d'incendie. Le Code ne dit pas que nous devons répondre à tel objectif en matière d'empreinte environnementale. Le Code prescrit que nous devons prendre ce produit-ci ou ce produit-là. C'est là où la prescription va à l'encontre de l'innovation.

M. Robert-Falcon Ouellette: J'aimerais maintenant poser une question à M. Foster.

[Traduction]

La question porte sur le code du bâtiment.

Vous avez parlé des codes et des fonctionnaires. Comment pouvons-nous créer des produits en série pour offrir des maisons moins coûteuses à un plus grand nombre de gens en nous servant de procédés de fabrication en série, en nous assurant ainsi que tous ceux qui participent à l'élaboration des codes de la construction s'engagent à créer de l'innovation, de façon que ces deux choses marchent ensemble et que nous puissions soutenir les industries ici, au Canada?

M. David Foster: M. Verreault a abordé l'un de ces deux sujets.

Nous désirons de plus en plus que les codes soient axés sur les résultats en matière de rendement plutôt que sur des résultats normatifs. Sans vous dire comment il faut faire, ils pourraient vous dire ce à quoi vous devez arriver, sur les plans de la sécurité, de l'environnement, de la durabilité, des choses comme cela. Cette réorientation des codes ouvrira la porte à l'innovation.

Les codes ne devraient pas vous empêcher d'innover. Ils devraient vous dire vers quoi vous devez tendre quand vous innovez. C'est une transition majeure, et je crois que l'on compte beaucoup sur le processus d'élaboration des codes pour y arriver.

Tous ceux que le code intéresse devraient comprendre que nous devons arriver à un équilibre parfait entre les coûts et les avantages de façon que le processus ne consiste pas toujours à ajouter. Il faut parfois faire des choix et ouvrir la porte juste autant qu'il le faut pour laisser passer l'innovation, sans nuire au caractère abordable.

M. Robert-Falcon Ouellette: Vous avez parlé dans votre exposé des produits secondaires, par exemple les murs construits en série pour la construction résidentielle. Je me serais attendu à ce que ces produits réduisent en fait les coûts puisque, au bout du compte, il serait quand même probablement moins cher de les utiliser pour de grands édifices. Les gens n'auraient qu'à effectuer la même tâche de façon répétitive sans avoir à prendre de mesures.

Pourquoi n'avons-nous pas constaté une réduction du coût des nouvelles maisons pour les jeunes Canadiens ou pour les collectivités des Premières Nations? Existe-t-il un moyen d'améliorer les procédés industriels, ici, au Canada, de façon à en améliorer l'efficacité et à en baisser le prix?

• (1640)

M. David Foster: Il y a déjà eu en Alberta un grand promoteur qui construit un millier de maisons par année et qui est passé de la construction sur place à un procédé de préassemblage en usine. Il suffit ensuite d'assembler les pièces sur place.

Selon son expérience, le procédé de fabrication ne lui a pas nécessairement permis d'épargner de l'argent, mais il lui a permis d'atteindre une plus grande précision et des tolérances bien plus précises, ce qui signifie moins de réclamations au titre de la garantie, moins de problèmes sur place et moins de retards dus à la météo. Il lui a également permis de composer avec le manque de main-d'oeuvre, un problème énorme, il y a quelques années, en Alberta, et qui constituera un enjeu, désormais, dans notre secteur.

Quand ça se passe ainsi, c'est pour des raisons économiques, mais le prix par pied carré plus bas des matériaux n'est pas nécessairement le principal facteur peut être l'utilisation de la main-d'oeuvre, une plus grande précision, moins de problèmes de garantie et de rendement, puisque le produit est plus précis. Ce sont toujours de très bonnes raisons.

M. Robert-Falcon Ouellette: Il me reste une dernière question. Je la pose à M. Keith Atkinson. Vous avez dit que certains enjeux liés à la fabrication compliquaient la participation des Premières Nations. J'aimerais que vous nous expliquiez comment nous pourrions augmenter le nombre d'emplois offerts aux Premières Nations dans ce secteur.

Je vois ici des données réunies par la Bibliothèque du Parlement, selon lesquelles le secteur forestier emploie directement 211 000 personnes, et, de ce nombre, 9 700 emplois sont occupés par des Autochtones, c'est-à-dire en gros, 5 %. Les Autochtones représentent un plus grand pourcentage de la population des régions où se trouvent les produits forestiers, de manière générale. Que pourrions-nous faire pour augmenter, non pas le pourcentage des Autochtones qui y participeraient, mais le nombre d'emplois offerts là où le travail se fait?

M. Keith Atkinson: Merci de poser la question.

En fait, c'est l'un des programmes clés de notre organisation, depuis six ans; nous essayons de donner aux Autochtones davantage de possibilités de travailler dans le secteur forestier.

Le secteur manufacturier s'est révélé un volet intéressant, mais très difficile, puisque traditionnellement, il offrait d'excellents emplois à une collectivité, et les travailleurs très spécialisés et les gens prêts à travailler faisaient la file pour obtenir un emploi. C'est un environnement où les travailleurs autochtones sont très rares, et ces entreprises ne sont pas sensibilisées à la question culturelle et n'offrent pas de programmes adaptés; en outre, les relations ont probablement toujours été négatives. C'est un problème, car notre collectivité perçoit négativement le secteur forestier en raison de son manque d'engagement et de l'absence de retombées au fil des ans. Pour nos jeunes, le message, c'est que ce n'est pas vraiment un endroit où chercher un emploi.

Nous essayons de changer ce genre d'obstacles culturels. Je crois qu'il faudrait travailler pour faciliter la transition de collectivités qui n'ont pas été en bonne santé, en raison du triste héritage des pensionnats et des programmes d'éducation qui les ont affectés. Nous savons que nous ne sommes pas en bonne santé, dans cet environnement, et il existe des programmes qui visent à soutenir la transition vers la main-d'oeuvre. Ce qu'il faudrait probablement, surtout, c'est que le secteur souscrive réellement à ce concept et qu'il ouvre de tels postes dans les organisations, et nous voyons un certain effet d'entraînement.

Ces 10 ou 15 dernières années, les postes à combler n'étaient pas très nombreux. Le secteur forestier a gardé ses travailleurs très spécialisés, qui avancent en âge. En Colombie-Britannique, en particulier, la main-d'oeuvre diminue, en fait, elle ne croît pas, et il n'y a pas de demande de travailleurs. Ce n'est qu'aujourd'hui que la demande est forte, et il y a une coupure entre les générations, chez les travailleurs spécialisés. Nous devons nous presser. Et c'est pourquoi nous disons qu'il est urgent d'offrir des débouchés à nos jeunes, une tranche démographique importante, pour qu'ils se préparent à saisir l'occasion plutôt que de la laisser passer, puisqu'un important segment de la main-d'oeuvre doit être renouvelé.

Le président: Merci beaucoup. Nous allons devoir nous arrêter ici.

Nous vous sommes reconnaissants à tous les trois, messieurs, d'avoir pris le temps de venir ici. Vos témoignages seront très utiles pour l'étude que nous sommes en train de faire.

Je vais suspendre la séance pendant deux minutes, je dis bien deux minutes, après quoi nous allons tout de suite recommencer; alors n'allez nulle part.

Merci.

● (1640)

_____ (Pause) _____

● (1645)

Le président: Nous reprenons la séance, mesdames et messieurs.

Monsieur Green, m'entendez-vous?

M. Michael Green (directeur principal, Michael Green Architecture): Bien sûr.

Le président: D'accord, c'est excellent, je vous entends aussi. Merci de vous être joint à nous et merci de votre patience. Nous sommes un peu en retard sur notre horaire, aujourd'hui.

Nous commençons avec vous. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pu vous joindre à nous aujourd'hui. Nous allons vous donner la parole pour 10 minutes, vous pourrez faire votre déclaration préliminaire. Nous avons un autre témoin, qui parlera après vous, après quoi nous allons laisser les membres poser leurs questions.

Vous avez la parole.

M. Michael Green: Merci beaucoup.

Je vais d'abord me présenter, je suis architecte à Vancouver. J'ai ma propre firme, qui comprend à peu près 25 employés. Nous construisons partout dans le monde en utilisant surtout du bois et des produits de bois de pointe.

À l'heure actuelle, notre firme est assez bien reconnue comme étant l'une des plus perfectionnées en ce qui concerne la conception en bois. C'est du moins ainsi que l'on nous voit, en Europe, et aussi en Amérique du Nord. Nous avons eu le privilège d'être à l'avant-garde de notre secteur, pour ce qui est de l'utilisation de produits du bois, et c'est ce qui nous a permis d'accumuler certaines connaissances que nous avons le grand plaisir de vous présenter aujourd'hui.

En plus de ma firme, je dirige une école sans but lucratif où nous enseignons spécifiquement aux concepteurs à construire avec le bois, ainsi qu'un programme sans but lucratif appelé Timber Online Education. C'est un programme général qui vise à faire mieux connaître les principes de la construction en bois et qui touche à tous les aspects du secteur de la construction. C'est quelque chose que nous sommes en train de construire, mais il est certain que cela va faire la promotion d'une plus grande utilisation du bois dans la construction et de la sécurité de cette utilisation; le programme qui s'adresse spécifiquement, mais pas seulement, aux architectes et aux concepteurs. Ce programme intéresse également le secteur de la construction, les fabricants de produits de bois, les décideurs, les autorités municipales et les responsables des codes, de même que les environnementalistes et le grand public. Ce que nous désirons, c'est d'augmenter les connaissances dans tous ces domaines grâce à notre programme global en ligne, qui a été traduit dans toutes les langues du monde, nous donnant ainsi une très grande visibilité.

Si je raconte tout ça, c'est qu'à notre avis, les produits du bois en sont arrivés à un tournant très intéressant. Il est évident que, en ce qui concerne l'architecture, je m'intéresse principalement aux produits de charpente et aux produits de charpente de pointe. J'ai écrit un livre, *The Case for Tall Wood Buildings*, et j'ai donné plus tard une conférence TED, et cela a donné les principes fondateurs qui nous ont amenés à construire en bois des immeubles de plus en plus hauts. Nous avons eu la grande chance de pouvoir le faire.

Malheureusement, le marché commercial au Canada n'a pas suivi la cadence et n'a pas été sensibilisé au fait qu'au Canada nous avons non seulement un volume énorme de bons produits forestiers, bien sûr, mais aussi une énorme expertise, dans ce secteur. Nous avons certains des meilleurs ingénieurs, constructeurs et fabricants du monde, dans le domaine du bois. Pour une raison ou une autre, nous ne construisons pas de tels édifices aussi souvent que nous le pourrions, alors que, dans d'autres pays, par exemple en France, nous réalisons cinq projets. La plupart des projets de construction qu'on nous propose, en France, aujourd'hui, utilisent davantage de bois, et c'est plutôt intéressant. Nous sommes tout aussi occupés aux États-Unis. Ils ont commencé assez tard à s'intéresser à la construction d'immeubles en bois de pointe, mais ils sont maintenant entrés dans la course, et ils commencent à en construire beaucoup.

La raison pour laquelle tout cela nous importe, pour le marché des produits forestiers secondaires et pour la promotion du Canada, c'est qu'il y a actuellement dans le monde deux organismes qui cherchent à faire avancer le secteur de la construction, qui est largement un secteur artisanal, pour en faire plutôt un secteur manufacturier de pointe. L'objectif, c'est de faire chuter de façon spectaculaire le coût de la construction pour la société en rendant la construction beaucoup plus abordable, moins productrice de déchets et plus durable; pour cela, il faut essentiellement passer à un environnement de fabrication.

L'état du secteur de la construction veut qu'il soit impossible de fabriquer des produits de série en béton, parce qu'ils sont trop lourds à transporter. Vous ne pouvez pas non plus les fabriquer en acier, encore une fois parce qu'ils sont trop lourds. Cependant, les panneaux de bois usinés, et surtout les panneaux de bois lamellé-croisé, sont des matériaux très robustes, mais suffisamment légers, en même temps, pour que l'on puisse les fabriquer en usine. Ce sont des usines très perfectionnées, qui utilisent des robots tout comme l'industrie automobile, ce qui permet une très grande part d'automatisation et de fabrication sur mesure.

Cela veut dire que l'on peut construire des immeubles uniques, mais abordables, parce qu'ils sont fabriqués dans un environnement contrôlé. Je vois cela comme une révolution, de la même manière qu'Uber a révolutionné l'industrie du taxi, qu'Airbnb a révolutionné l'industrie de l'hôtellerie et qu'Amazon a transformé la façon d'acheter des produits.

Nous collaborons avec une entreprise des États-Unis, Kattera, qui a amassé un peu plus de 1 milliard de dollars à ses 18 premiers mois d'activité, pour élaborer cela. C'est une entreprise de la Silicon Valley qui construit la plus grande usine de fabrication de bois lamellé-croisé du monde, dans l'État de Washington, et qui prévoit en construire deux autres aux États-Unis. Cela a de toute évidence d'énormes répercussions non seulement sur notre secteur de la construction, mais aussi sur nos produits forestiers, les endroits où ces panneaux seront fabriqués et l'utilisation qu'on en fera.

• (1650)

Il y a une entreprise similaire, en passant. Elle est énorme. Elle a pour nom Legal & General. C'est une compagnie d'assurance du

Royaume-Uni qui fait exactement la même chose au Royaume-Uni. Comme l'entreprise n'avait jamais construit une maison avant, elle s'attend à ce que son système de construction usiné en fasse, en cinq ans, le plus important fabricant de maisons du Royaume-Uni, et elle utilisera principalement des produits du bois, en particulier des panneaux de bois lamellé-croisé.

C'est un changement très important pour notre secteur, et le secteur n'est vraiment pas au courant, franchement, et il exige un modèle beaucoup plus intégré si l'on veut comprendre comment les produits forestiers arrivent sur le marché et comprendre qu'ils ne sont pas un simple produit que nous achetons au magasin, mais qu'ils sont un élément d'une approche systémique de l'avenir de la construction.

En ce qui concerne Kattera, c'est une entreprise de la Silicon Valley. Par le truchement de cette entreprise, nous commençons à travailler avec Google. Nous avons également entamé des discussions avec Facebook, en lui proposant de construire des logements sur d'immenses campus, dans la Silicon Valley, plus précisément, mais nous voudrions évidemment que ça se passe ici aussi.

Nous nous attendons à ce que ce modèle permette de construire des logements qui coûteront environ 30 % de moins que les logements actuels en Californie, dont le marché est semblable à celui de la Colombie-Britannique. En conséquence, si cette entreprise réussit aussi bien que ce à quoi je m'attends — et elle dispose certainement des moyens de réussir —, nous allons voir qu'elle aura d'immenses répercussions sur l'utilisation de produits forestiers de même que sur le prix des immeubles.

Cette entreprise aimerait aussi investir en Chine, et elle est partenaire d'une très grande entreprise de 180 milliards de dollars par année, dans le secteur de l'électronique; elle mise sur son usine de fabrication de bois lamellé-croisé pour étendre ses activités de construction jusque dans les marchés chinois. Bien sûr, je l'invite à venir au Canada. J'essaie de l'encourager à le faire. Je crois que ces gens seraient intéressés à avoir accès non seulement à nos produits forestiers, mais aussi à notre expertise dans le domaine de la conception, mais certaines lacunes du système empêchent que cela puisse se faire.

La Chine, bien sûr, nous intéresse tous. Je vis sur la côte Ouest. C'est important. Encore une fois, il ne s'agit pas tout simplement d'expédier des produits bruts, des grumes ou des panneaux de bois lamellé-croisé; il s'agit d'expédier les systèmes de construction en entier. Les marchés chinois sont ouverts. Je ne sais pas si quelqu'un vous en a déjà parlé, mais jusqu'à tout récemment, il ne se construisait presque pas d'immeubles en bois, en Chine. Le 2 octobre dernier, les codes de la Chine ont été modifiés, et il est maintenant permis de construire en bois des édifices allant jusqu'à 18 étages, et c'est spécifiquement en raison de l'exemple de ce qui s'est passé ici, dans l'Ouest du Canada; pourtant, malheureusement, nous n'avons pas de marché clés en main qui nous permettrait d'accéder à la transformation majeure des façons de construire en Chine.

Je crois que le modèle de Kattera est exceptionnel. J'aimerais certainement voir cela se passer au Canada. Malheureusement, cela suppose inévitablement d'importants investissements. Les gens de la Silicon Valley sont habitués à des investissements à cette échelle. Le secteur de la construction et celui des produits forestiers ne sont pas habitués à de tels investissements, ce qui fait que, si on parle de politiques publiques, je crois qu'il serait possible de motiver ces entreprises afin de rester à l'avant-garde du secteur de la construction. Nous serions donc, concrètement, à l'avant-garde du secteur des produits forestiers, comme il se doit.

Plusieurs composantes sont nécessaires à cette réussite, et je me ferais un plaisir de vous en parler. Une de ces composantes, c'est certainement la mondialisation du système d'éducation quant à la construction en bois.

Je travaille avec des gens en Turquie et au Brésil, et j'ai déjà travaillé avec la Chine, où l'on aimerait construire de cette façon, mais où l'on ignore tout simplement tout de la façon de faire ou de l'utilisation de ces produits du bois. Nous avons trop longtemps pensé, c'est certainement le cas de la Colombie-Britannique et, je crois, du Canada, que nous pouvions exporter nos produits forestiers dans des pays comme la Chine en supposant que les Chinois adapteraient notre culture de la construction, c'est-à-dire des constructions légères à ossature en bois. Mais cela ne fonctionne tout simplement pas, parce qu'il faut des siècles pour faire évoluer la culture de la construction. Cela ne se fait pas du jour au lendemain.

Au contraire, dans le marché du bois lamellé-croisé, nous offrons un système qui peut être adapté à leur culture de la construction et qui est donc beaucoup plus facile à vendre à des pays comme la Chine et l'Inde, et à des marchés émergents, comme le Brésil. Des pays comme la Turquie et le Brésil aimeraient vraiment beaucoup pouvoir construire davantage en bois, mais il leur manque tout simplement l'expérience. Encore une fois, je crois qu'il s'agit pour nos entreprises d'une occasion d'attirer des investissements étrangers en ne pensant pas seulement à nos forêts, mais en pensant aux débouchés à l'étranger.

Je me rends compte que je parle de concepts à grande échelle. Je me ferai un plaisir de vous parler aussi des détails.

• (1655)

Selon mon expérience, car j'ai travaillé partout dans le monde, à prononcer des conférences et à discuter, je me rends compte que nous sommes à l'avant-garde. Tous les pays s'intéressent à ça. Nous devons d'une manière ou d'une autre rester les chefs de file du monde, si nous voulons que notre secteur en profite, mais nous devons penser globalement et, bien sûr, agir localement.

Les investissements dans le secteur forestier sont pour nous un grand débouché, parce qu'ils pourraient entraîner des investissements dans des entreprises comme Structurlam ou BC Passive House, et le gouvernement a consenti divers investissements pour encourager les usines de fabrication. Malheureusement, bien que ce soit de très bonnes entreprises, c'est un secteur du Canada où les entreprises de produits forestiers sont des entreprises familiales.

Si vous allez en Suisse ou en Australie, comme il m'arrive souvent de le faire, vous y verrez littéralement des centaines d'entreprises qui fabriquent des produits grâce à des systèmes entièrement automatisés, utilisant une énergie en circuit fermé. Les produits sont d'une qualité exceptionnelle, parce que, regardons les choses en face, c'est un secteur forestier très petit comparé au nôtre, et pourtant les produits et les investissements dans l'innovation sont beaucoup plus importants. Cela veut dire qu'aujourd'hui, en tant qu'architecte, je peux acheter, pour des projets réalisés au Canada des produits forestiers australiens moins chers que les produits canadiens.

Ce sont là des lacunes de notre système actuel, et je crois qu'il est possible de les combler, mais il faudra investir dans l'éducation, investir dans l'innovation...

• (1700)

Le président: Je vais devoir vous arrêter ici, monsieur Green.

M. Michael Green: Bien sûr. Pas de problème.

Le président: Merci.

La mauvaise nouvelle, c'est que je vais devoir vous arrêter, mais que notre autre témoin n'a pas été capable de se joindre à nous, ce qui fait que la bonne nouvelle, mesdames et messieurs, c'est que nous aurons plus de temps pour poser des questions à M. Green.

M. Green: C'est excellent.

Le président: Madame Ng, vous pouvez commencer.

Mme Mary Ng (Markham—Thornhill, Lib.): Merci, monsieur Green, de nous avoir fait part de vos réflexions. Vous nous avez donné amplement matière à réflexion, dans cette petite déclaration préliminaire.

Vous avez dit qu'il existait une réelle possibilité, essentiellement, d'expédier tout le système de produits qui peuvent être fabriqués et mis au point au pays. Vous en parlez à grande échelle, mais pourriez-vous aller un peu plus en détail et nous expliquer à quoi exactement nous devrions réfléchir? À quels types d'investissements devons-nous penser si nous voulons favoriser ce renouvellement, si vous voulez... ou, plutôt qu'un renouvellement, une création, au Canada?

M. Michael Green: Notre défi, c'est que les entreprises qui font cela procèdent par intégration verticale. Elles possèdent tout, des produits forestiers, qu'elles fabriquent elles-mêmes, jusqu'aux systèmes de tuyauterie, d'éclairage, toutes les composantes nécessaires à la construction. Elles les assemblent dans une usine puis les envoient sur place, ce qui veut dire que la période de construction est beaucoup plus réduite. Cela réduit les coûts des projets tout en augmentant la qualité des produits.

Si cela représente un défi, pour nous, c'est que nous n'avons pas actuellement des entreprises suffisamment grandes pour faire des investissements à cette échelle. Quant à la façon de procéder, je ne le sais pas clairement moi-même. Il faudrait certainement qu'il s'agisse surtout d'investissements privés, mais comment pourrions-nous être concurrentiels, si les entreprises américaines, celles de la Silicon Valley, avaient ce genre de ressources pour le faire? Leur but, comme leur PDG l'a souvent dit, est d'être l'Amazon de la construction. Elles vont construire avec des produits du bois, et pour le moment, c'est uniquement des produits du bois américains. Comment pouvons-nous nous tailler une place sur ce marché? Je ne sais pas très bien comment nous pourrions nous y prendre, mais il est clair que nous voulons les inciter à investir au Canada.

Mme Mary Ng: On peut présumer qu'il existe un marché, et nous pourrions expédier ailleurs. Il est certain que nous possédons le matériau brut, n'est-ce pas? Nous avons cette richesse, dans différentes régions du pays. Comment pourrions-nous encourager cela ici, au Canada? Nous avons l'exemple des Américains, mais existe-il un moyen d'y arriver, avec nos entreprises et nos terres riches en ressources naturelles?

M. Michael Green: Il est certain que nous devrions appuyer les entreprises qui font cela, étant donné qu'elles achètent beaucoup plus de produits. Nous sommes en train de passer du marché des consommateurs à un marché plus industrialisé. C'est une des choses qui vont naturellement arriver.

Nous pourrions faire comme en Autriche, et investir bien davantage que nous l'avons fait jusqu'ici dans l'automatisation des petites usines. Sur un territoire de 100 kilomètres carrés, en Autriche, vous trouveriez 120 usines de bois lamellé-croisé. Il y en a deux en tout au Canada. Nous avons la plus grande industrie forestière durable du monde, mais nous n'avons que deux usines qui fabriquent des produits du bois de pointe.

Nous pouvons encourager les collectivités locales, peut-être au moyen d'investissements du gouvernement ou de mesures fiscales incitatives, pour que les entreprises construisent des installations de production locale, à petite échelle mais de haute technologie, pour la fabrication de produits du bois.

Mme Mary Ng: En effet.

Dans une séance précédente, nous avons entendu le témoignage d'un groupe représentant des Autochtones de la Colombie-Britannique. Il a été question de quelques-uns des problèmes qui se posent quand on veut offrir des débouchés dans le secteur traditionnel.

Est-ce que cela veut dire qu'il serait possible que le vent tourne et que nous puissions créer de la capacité, favoriser la création de telles entreprises par nos Autochtones et de créer des possibilités d'emploi, puisque c'est nouveau?

• (1705)

M. Michael Green: Oui, c'est absolument possible. C'est vrai. Il est évident qu'il existe là des débouchés pour nos collectivités des Premières Nations. J'ai discuté avec trois ou quatre d'entre elles, et elles se sont montrées intéressées par cette idée, mais il y a de gros obstacles à surmonter.

Si nous avons créé des écoles et des programmes d'éducation en ligne, c'est en partie pour que les gens puissent les suivre, s'ils veulent construire une usine de ce type. Ces programmes leur montrent étape par étape ce qu'ils doivent savoir sur le plan de développement économique, l'équipement, le fonctionnement de l'équipement, tous les enjeux de sécurité connexes; c'est une formation sur la technologie de pointe de même que sur le développement des affaires, pour qui s'intéresse précisément à l'élaboration de ce plan. Je crois que la grosse lacune, c'est un lieu où accéder à cette information. Le cas n'est pas unique au Canada, c'est la même chose partout ailleurs, et c'est pourquoi nous avons créé ce programme. Toutefois, je crois que c'est un débouché des plus intéressants pour les Premières Nations.

Si je reprends le modèle autrichien, de toutes petites collectivités peuvent construire ces usines. Les produits résiduels de ce système sont essentiellement envoyés dans des installations de production d'énergie, ce qui veut dire que c'est un système en circuit fermé. Il y a un très bon rapport coût-efficacité, ce qui en fait un modèle parfait pour les petites collectivités éloignées.

Mme Mary Ng: J'ai une dernière question.

Nous avons également entendu des représentants de l'Association canadienne de la construction, entre autres, et nous avons parlé du fait que nos codes de la construction sont trop prescriptifs et qu'ils ne sont pas très favorables aux charpentes de bois.

Est-ce que vous avez des conseils à ce propos? Il s'agit non pas de la création, mais de l'adoption au Canada de produits et de constructions faisant la part plus belle aux produits forestiers.

M. Michael Green: Il y a deux discours, quand on parle du bois. Il y a, d'une part, les charpentes de bois légères, avec lesquelles on peut construire des immeubles de six étages. En Colombie-Britannique, on a droit à six étages; ailleurs au Canada, on n'a droit qu'à quatre étages. Il faudrait que la norme soit de six étages, d'un océan à l'autre. Cela créerait un marché plus grand. Si nous faisons cela en Colombie-Britannique, une région qui connaît des séismes, on peut le faire partout au Canada. Il suffit d'une petite modification du code, d'un océan à l'autre, pour amener un important changement dans le cas des charpentes légères en bois.

Quand on parle du bois massif, on parle d'immeubles qui peuvent aller de sept étages... nous en avons conçu qui peuvent atteindre

35 étages de hauteur. Nous n'en avons pas encore construit, mais nous en avons de 35 étages en France. Nous croyons que nous pourrions aller beaucoup, beaucoup plus haut. Nous avons conçu des immeubles de 100 étages, mais cela dit, notre code de la construction permettra en 2020 de construire des édifices pouvant aller jusqu'à 12 étages de hauteur partout au pays. En Colombie-Britannique, nous pouvons contourner quelque peu ces mesures et aller un peu plus haut.

Cela fait plus d'une décennie que je l'affirme, depuis que j'ai écrit mon livre: il ne devrait pas y avoir de limite de hauteur quand on utilise du bois massif. La limite de hauteur artificielle est arbitraire. Elle n'est fondée sur aucune donnée scientifique touchant la construction. Elle n'est fondée sur aucune donnée scientifique touchant la prévention des incendies ou l'accès par les pompiers. On a fixé une hauteur de manière arbitraire. Mais son résultat, c'est qu'elle plafonne l'innovation. C'est un grave problème. Si vous voulez vous rendre jusqu'à la lune, vous devez viser la lune, alors que, aujourd'hui, nous visons les nuages, non pas la lune. Je crois qu'il faut absolument que cela passe par une modification du code. Nous devrions être des chefs de file et prouver que nous nous conformons aux données scientifiques incluses dans le code, pas aux émotions incluses dans le code.

Mme Mary Ng: Merci.

Le président: Merci.

C'est au tour de M. Schmale.

M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Green, de vous être joint à nous. C'est magnifique de vous écouter.

Je suis très intéressé par les derniers débats concernant les codes de la construction. J'aimerais poursuivre sur le sujet, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Mon problème, avec le gouvernement, c'est qu'il réglemente ce qui existe, parfois, non pas ce qui pourrait exister ou ce qui existera. Je crois, si je me fie à vos commentaires, qu'il semble que ce soit encore vrai cette fois-ci.

Vous avez souligné deux ou trois points, mais pourriez-vous en dire un peu plus sur la raison pour laquelle les codes de la construction sont limités de cette façon? Est-ce que certains groupes opposent une résistance? Vous avez évoqué le fait qu'il semblait que la voie soit claire, mais peut-être que quelque chose m'a échappé. Vous avez manqué un peu de temps, alors pourriez-vous expliquer cela?

M. Michael Green: Modifier un code, c'est un processus laborieux qui fait intervenir des comités et des professionnels en grand nombre. Ce n'est pas vraiment la responsabilité du gouvernement. C'est la responsabilité de l'ensemble du secteur, et c'est ainsi que les choses doivent être. Il faut que le processus soit empreint de prudence. Il s'agit de protéger la vie, et c'est important.

Par ailleurs, on a fini par accepter que l'élaboration de chacun des codes prend cinq ans. C'est pour cette raison que la transition est lente. Personne n'avait imaginé que l'on puisse un jour construire en bois des édifices de 30 étages, franchement, jusqu'à ce que nous commencions à en parler il y a 10 ou 12 ans. En toute justice, si vous n'y avez pas pensé, vous ne l'inscrivez pas dans le code, mais il n'y a aucune limite à la hauteur des édifices d'acier ou de béton.

Je ne dis pas que la terre entière devrait être couverte de très grands édifices faits en bois. Ce n'est pas que je n'ai pas confiance en l'avenir, mais je crois que nous devrions voir beaucoup plus de grands immeubles de bois. Mais, quand on impose des limites de hauteur artificielles et arbitraires, c'est comme si on disait au public que les édifices en bois ne sont pas aussi bons que les édifices d'acier ou de béton.

Cette impression fait partie des choses que nous devons changer. Je dis souvent que l'aspect le plus difficile de mon travail c'est de faire changer les perceptions du public quant à ce qui est possible. Il ne s'agit pas d'ingénierie; ça, c'est la partie facile. Le changement des possibilités dans l'esprit du public, constitue je crois une excellente occasion pour notre gouvernement de rappeler que nous avons toute une histoire qui remonte aux Premières Nations, dans le domaine de la construction en bois, et que nous sommes aussi bons dans ce domaine que n'importe qui d'autre sur terre, alors nous devrions faire la promotion de cet aspect de notre identité nationale.

Même à l'échelon le plus modeste, il se tient tous les deux ans la Biennale d'architecture, à Venise, et le Canada a éprouvé une certaine difficulté à faire preuve de son leadership dans le domaine du bois, et c'est, je pense, parce qu'il donne l'impression d'être tourné vers le passé plutôt que d'être engagé dans l'avenir. Alors, nous montrons nos immeubles de béton et d'acier plutôt que nos immeubles de bois. Je crois que le changement des perceptions, dans le public, viendra de quelques investissements dans... Nous parlons dans les médias publics et dans les publicités télévisées de nos parcs nationaux et nous devrions, de la même manière, et au même endroit, parler des produits forestiers du Canada.

En Australie, c'est ce qu'ils ont fait. Ils ont lancé une campagne d'information publique sur le recyclage des canettes de fer-blanc. À la fin de la campagne, ils ont commencé à encourager les gens à construire en bois. Ils ont invité des célébrités de toute l'Australie à parler des constructions en bois. Et cela se passe dans un pays où il n'y a que très peu de forêts. C'est l'investissement qu'ils ont choisi de faire, et cela a fait une énorme différence. Les gens ont compris que le recyclage des canettes de fer-blanc était plein de bon sens et que, de toute évidence, la construction en bois, c'était plein de bon sens; les consommateurs du secteur se sont mis à l'adopter.

Vous avez posé une question touchant le code. Je crois que la grande question que nous devrions nous poser, c'est comment le code a une influence sur la perception de ce qui est possible.

• (1710)

M. Jamie Schmale: Je ne croyais pas que vous faisiez allusion à cela dans vos premiers commentaires, mais je suis heureux de vous entendre dire que vous ne voulez pas nécessairement que les gens habitent les uns au-dessus des autres dans de gros édifices. Je suis très heureux. Je viens moi-même de la campagne, et j'aime les espaces ouverts.

À l'avenir, si nous mettons en place les modifications du code et que la hauteur des édifices en bois augmente, est-ce que les chefs des services d'incendie du pays ou toute autre organisation que vous connaissez demanderont que l'on renforce les systèmes de gicleurs ou de prévention des incendies ou quelque chose de la sorte?

M. Michael Green: En fait, c'est au moment la construction des édifices qu'il y a un risque. La plupart des gros incendies que l'on voit sont des incendies de construction qui surviennent lorsque les systèmes de sécurité des édifices ne sont pas encore en place. Les systèmes de gicleurs ne fonctionnent pas, on laisse un chalumeau allumé durant la construction, et, au milieu de la nuit, l'édifice devient la proie des flammes. Je crois qu'il y a des solutions liées tant

au processus qu'au code pour préciser la façon dont il faudrait protéger un édifice qui est fait de bois ou de tout autre matériau durant la construction. Nous pourrions nous améliorer dans ce domaine.

Pour ce qui est des grands édifices en bois, même si le code va le permettre, on devra tout de même négocier avec le commissaire local des incendies quant à la façon de construire un édifice. Ces commissaires ont une autonomie considérable — à juste titre, à bien des égards —, pour rejeter l'idée de votre projet de construction.

À mon avis, l'éducation est la clé. Ils ne sont pas habitués à ces édifices. Ils n'ont pas de groupe de pairs qui peut leur en apprendre davantage à ce sujet. Le but de notre site, Timber Online Education, c'est que des commissaires des incendies montrent à d'autres commissaires des incendies comment élaborer un programme solide qui sensibilise ce groupe, car leur mission est importante et leurs préoccupations sont très valables. Ils n'ont simplement pas accès aux bons renseignements qui leur permettent de comprendre en quoi ces édifices sont sécuritaires. Nous devons mieux les renseigner à ce sujet.

M. Jamie Schmale: Si nous allons effectivement vers des édifices plus hauts, et que nous dépendons davantage de l'industrie du bois d'oeuvre, ici au Canada, cela créera nécessairement un besoin supplémentaire en produits. Est-ce que notre chaîne d'approvisionnement pourra répondre à la demande? Serons-nous en mesure de nous assurer que l'on continue à planter de nouveaux arbres et que l'offre répond à la demande?

• (1715)

M. Michael Green: J'ai une excellente façon de décrire cela.

J'ai construit le premier grand édifice en bois au Canada. Il est situé à Prince George. C'est le Wood Innovation and Design Centre. C'est un édifice de huit étages, construit entièrement en bois. Selon nos calculs, dans les forêts de l'Amérique du Nord, il y a suffisamment de bois pour construire un édifice de cette taille toutes les quatre minutes, ce qui change encore une fois la perception du public quant au bois que peuvent produire les forêts.

C'est en Amérique du Nord, et non pas seulement au Canada, mais ce que je veux dire, c'est que nous avons les ressources et les compétences pour le faire, mais pas les investissements. La clé consiste à passer des approches primitives à des produits en bois de pointe à valeur ajoutée.

M. Jamie Schmale: D'accord.

J'ai des questions sur les investissements, mais je crois que le président va m'interrompre.

Le président: Vous n'avez malheureusement plus de temps.

M. Jamie Schmale: D'accord, ce sera pour la prochaine fois.

Le président: Allez-y, monsieur Cannings.

M. Richard Cannings: D'accord, merci.

Je vous remercie d'être ici aujourd'hui, c'était vraiment très intéressant.

Ce que nous avons beaucoup entendu aujourd'hui, c'est la réticence du marché canadien à faire le pas vers cette nouvelle technologie.

Pourriez-vous nous donner votre avis concernant l'idée d'une politique d'approvisionnement fédérale qui entraînerait un changement de perception du public et qui ferait passer les entreprises familiales à des activités plus importantes, comme vous l'avez mentionné?

Est-ce que cela serait utile?

M. Michael Green: Tout à fait.

En Colombie-Britannique, nous avons une politique privilégiant le bois. C'est sur une base presque volontaire, collectivité par collectivité, mais cela a fait une grande différence simplement parce qu'on a introduit la notion dans les discussions. C'est tout ce qu'il faut, une première introduction.

Je crois que la politique d'approvisionnement fédérale est sensée. Le gouvernement français vient tout juste d'en mettre une en place. Son but consiste à faire passer le nombre d'édifices en bois dans le marché résidentiel de 5 à 30 % au cours des 30 prochaines années, à titre de politique publique sur le changement climatique. Je crois que nous pouvons faire la même chose. Nous devrions faire cela non seulement pour appuyer l'industrie forestière, mais aussi dans le cadre d'une politique sur les bâtiments durables relativement aux édifices gouvernementaux. Je crois que c'est une excellente idée.

Je crois que certaines régions de notre pays vont dans cette direction. L'Ontario et la Colombie-Britannique ont toutes deux commencé à investir dans ce secteur, mais un investissement du fédéral constituerait une aide précieuse.

M. Richard Cannings: Vous avez mentionné un besoin en investissements majeurs. Selon vous, y a-t-il des raisons pour lesquelles de grandes entreprises, comme Canfor, Interfor et Resolute ne sont pas encore intervenues? Est-ce que c'est seulement parce que c'est trop nouveau et que ça ne correspond pas à leurs activités?

M. Michael Green: À mon avis, c'est parce que l'industrie de la construction est mal en point, mais pas suffisamment pour que quelqu'un veuille régler le problème. Étant donné que tout le monde fait de l'argent, c'est difficile de dire: « Changeons notre façon de penser. »

Toutefois, nous devons le faire, maintenant que les choses changent si rapidement. Je ne vois pas de raison pour laquelle ces entreprises ne peuvent pas le faire. Elles peuvent certainement construire des usines de CLT. Je leur ai déjà parlé. Ils pourraient certainement investir dans ce domaine. Il ne s'agit pas d'un gros investissement: 15 millions de dollars pour une usine de CLT. Encore une fois, nous en avons seulement deux dans tout le pays.

J'ai parlé aux membres de Kattera, un autre groupe de Silicon Valley — d'ailleurs, leur directeur général dirigeait Tesla, et ces penseurs sont très importants —; quand ils ont entendu parler d'un investissement de 15 millions de dollars, ils ont trouvé ça risible, car il s'agit d'un si petit investissement. Mais dans le secteur des produits forestiers, il s'agit d'un investissement énorme.

Pour régler ce problème, de grandes entreprises doivent investir dans ce domaine. Elles ne le font pas, car leur culture n'est pas vraiment axée sur l'innovation. Elles coupent des arbres, mais ne travaillent pas dans le secteur de l'innovation. Je crois qu'elles devraient le faire. Je crois que cela fait partie de leur avenir d'en comprendre l'importance, mais, personnellement, je n'ai pas d'idée précise sur la façon de les motiver à le faire.

M. Richard Cannings: Pourrait-il y avoir des codes modèles quelque part dans le monde, plus particulièrement aux États-Unis, qui pourraient être utiles?

M. Michael Green: Nous sommes les chefs de file.

M. Richard Cannings: D'accord.

Vous avez parlé des chefs des services d'incendie. Pouvez-vous nous parler rapidement de la résidence Brock Commons, à l'UBC, et de ce que les chefs du service d'incendie ont pensé de ce projet?

M. Michael Green: J'ai reçu seulement de bons commentaires sur le projet. Une fois que les gens voient l'édifice, marchent autour de celui-ci et comprennent...

Le problème de cet édifice, en tant que point de référence, c'est qu'on a recouvert tout le bois. Je crois que c'est une terrible erreur. La seule motivation, du point de vue du marché, à construire des édifices comme celui-ci, est que le bois soit apparent. Tous les édifices que je construis partout dans le monde sont à bois apparent. Malheureusement, celui de Brock Commons est recouvert, on ne peut donc pas s'en servir comme exemple de sécurité-incendie pour aborder les commissaires des incendies, car l'édifice est trop conservateur. En fait, il ne met pas vraiment la science en valeur.

Encore une fois, il a été conçu en fonction de la réaction des gens à un grand édifice en bois. Ça va changer. Les prochains édifices qui seront construits commenceront à changer ce point de vue. Les commissaires des incendies qui le connaissent comprennent certainement ses caractéristiques et sont à l'aise avec cela.

En ce qui concerne les codes internationaux, aucun pays n'a prévu cela. Même si une grande partie de l'industrie des produits forestiers... Certaines des industries les plus remarquables se trouvent en Autriche, en Suisse, en Allemagne et même en Italie, mais ces pays n'avaient pas eux non plus prévu cela dans leur code. Je dirais même qu'on est un chef de file mondial pour ce qui est de faire progresser le code. Le fait de passer à des édifices de 12 étages en 2020 est en fait... Même si je suis critique à ce sujet, d'une certaine façon, je suis très fier que l'on prenne des mesures et que l'on rehausse la barre de cette façon. Nous n'avons qu'à oublier le chiffre 12 et nous permettre de construire de grands édifices, point final. C'est vraiment là où nous en arriverons.

• (1720)

M. Richard Cannings: Je me demandais si vous pouviez nous donner des détails concernant la question de la sécurité-incendie, car c'est de cela que j'entends parler. Comme vous le savez peut-être, j'ai un projet de loi émanant d'un député sur ce même sujet, et les gens font preuve de réticence à cet égard. Pourriez-vous nous parler des préoccupations en matière de sécurité-incendie liées au bois apparent et de la façon dont vous réglez ce problème?

M. Michael Green: Il y a deux méthodes pour protéger un édifice. Lorsqu'il est haut, nous devons séparer l'édifice horizontalement et verticalement au moyen de ce qu'on appelle une séparation à indice de résistance au feu de deux heures. Il y a deux façons de faire cela avec le bois.

La première consiste à recouvrir le bois de deux couches de produits de gypse résistant au feu, c'est-à-dire des cloisons sèches. C'est ce que nous avons fait à Brock Commons. C'est très solide et ça cache le bois, mais ça crée une barrière conventionnelle qui protège le bois des incendies.

La deuxième méthode, qui est vraiment fondée sur ce que nous faisons depuis 100 ans — ce n'est pas nouveau —, consiste à surdimensionner le bois dans une certaine mesure. Si la structure a besoin d'être d'une certaine largeur, nous la construisons plus large. Cette largeur supplémentaire constitue essentiellement ce qui pourrait brûler durant un gros incendie. Ça se consume très lentement — 0,6 millimètre par minute —, nous pouvons donc calculer de façon précise la quantité qui sera brûlée. Au bout de deux heures, nous perdons une certaine quantité de matériaux, mais les matériaux restants ont encore la stabilité structurelle permettant de supporter le poids de l'édifice, en plus du poids des occupants et des pompiers qui doivent combattre l'incendie. C'est le principe de cette méthode.

La réalité, c'est que dans tous les essais de résistance au feu qui existent pour les produits du CLT, c'est très difficile d'alimenter un incendie. Encore une fois, il s'agit d'une question de perception du public. Je peux comparer cela à essayer d'allumer un feu au moyen d'une grosse bûche et d'un briquet. C'est impossible. Il faut du petit bois, et il faut que le bois d'allumage brûle avant que l'on puisse mettre la grosse bûche. Ces produits sont si résistants qu'ils ne prennent pas feu très facilement en raison de leur épaisseur considérable.

Comme je l'ai dit, nous avons conçu des édifices en bois de cette façon, et nos codes permettent les édifices en bois construits de cette façon depuis un siècle, soit depuis la mise en place des codes du bâtiment. Nous construisons des édifices en bois massif au moyen de grosses poutres en bois, qui peuvent se consumer naturellement au cours d'un incendie, mais qui protègent la structure principale. C'est ce que nous faisons, mais nous ne le concevons pas encore pour des hauteurs plus importantes. C'est là le vrai obstacle, et, encore une fois, il s'agit seulement d'un changement d'attitude qui doit se faire pour que l'on puisse adhérer aux connaissances scientifiques actuelles. Je crois que nous allons dans cette direction, mais un peu trop lentement pour vraiment nous permettre d'avancer.

Le président: Merci beaucoup.

On poursuit avec M. Serré.

[Français]

M. Marc Serré (Nickel Belt, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vais laisser M. Tan poser une première question.

[Traduction]

M. Geng Tan (Don Valley-Nord, Lib.): Merci.

Nous venons tout juste de parler de l'édifice Brock Commons, de 53 mètres de haut, à Vancouver, qui a été construit en seulement 66 jours. Je sais que l'édifice a été conçu par d'autres architectes. Je me demande si vous ou votre entreprise croyez qu'il y a aussi d'autres possibilités importantes d'utiliser ce bois et des panneaux de bois massif dans d'autres types de structures, en plus de vous concentrer sur les grands édifices?

• (1725)

M. Michael Green: C'est une excellente question.

Malheureusement, je n'ai pas remporté le projet de construction de Brock Commons, mais nous construisons actuellement des édifices plus hauts ailleurs dans le monde. Au Canada, je crois qu'il y a un nombre infini de possibilités de construire davantage en bois massif.

Nous avons construit de nombreux édifices moins hauts en bois massif au Canada, que j'appelle des « immeubles à valeur patrimoniale ». Il s'agit d'un placement institutionnel dans un édifice lorsqu'on s'attend à ce que l'investissement dure de 60 à 100 ans.

Même si on peut choisir de construire en béton ou en blocs de béton et en charpenterie légère en bois, ces constructions peuvent ne pas être assez solides pour ce type de longévité, comme c'est le cas dans les régions où il y a des tremblements de terre comme là où j'habite; c'est le type d'endroit où on peut choisir d'utiliser ces produits pour des édifices moins hauts. Cela conviendrait pour des campus universitaires et certainement pour des édifices gouvernementaux. J'ai construit l'hôtel de ville de North Vancouver de cette façon. J'ai construit une partie de l'aéroport d'Ottawa. L'aéroport d'Ottawa, en passant, est l'une de mes conceptions. Il n'est que partiellement en bois, mais c'est déjà ça. C'est certainement possible pour les édifices moins hauts.

L'autre chose importante, c'est qu'on parle de grands édifices en bois, et pas parce que je crois que nous devrions avoir un monde rempli d'édifices en bois de 24 ou de 30 étages. Je crois qu'on devrait en concevoir quelques-uns de cette hauteur pour que le public se sente plus à l'aise avec cette idée. Puis, si on construit un grand nombre d'édifices de 12 et de 14 étages, dans lesquelles les gens habitent — de 10 à 12 étages, 14 dans les villes —, le public deviendra très à l'aise avec l'idée, parce qu'il connaîtra des édifices beaucoup plus hauts. Un gros édifice très haut consiste seulement à repousser les limites de l'imagination et de l'innovation en ingénierie, et à changer la perception du public sur ce qui est possible de faire. La grande majorité des édifices de pointe en bois seront de 14 étages et moins, à mon avis.

M. Geng Tan: J'ai une autre question, rapidement.

Vous avez mentionné des édifices en bois d'une hauteur de 30 à 40 étages, et vous avez aussi dit que le code en Chine a été modifié pour permettre que l'on construise des édifices à charpenterie en bois d'une hauteur allant jusqu'à 18 étages. En outre, vous avez affirmé que l'industrie au Canada n'est pas prête.

Si vous et d'autres architectes êtes prêts, techniquement, à construire ce type de grands édifices, devrions-nous le faire?

M. Michael Green: Oui, nous le sommes, et nous le faisons.

Une entreprise des États-Unis nous a demandé d'établir un partenariat avec elle en Chine. Cela ne fait pas partie de mon mandat actuel, donc, je ne le ferai probablement pas, mais je crois qu'il y a beaucoup de possibilités pour d'autres de le faire.

L'éducation est d'une importance capitale pour permettre que cela se produise. Je parle de ce type d'éducation depuis très longtemps — je construis exclusivement en bois —, mais ce n'est pas suffisant. Je peux construire un édifice à la fois, ou bien je peux mettre sur pied cette école afin de faire avancer la cause à l'échelle mondiale. C'est ce en quoi consiste mon engagement personnel; je ne tiens pas particulièrement à construire beaucoup d'édifices en Chine ou dans d'autres pays.

Cette école avec qui je parle, pour être honnête, est un organisme et une société sans but lucratif en Colombie-Britannique. Mon intention est qu'elle soit disponible en ligne gratuitement partout dans le monde et qu'elle soit payée par les gouvernements à l'échelle internationale. Beaucoup de gouvernements dans le monde m'ont parlé de leur intérêt à investir, mais le nôtre ne s'est pas manifesté. Je crois que j'apprécierais d'avoir une discussion à cet égard, à un moment donné.

Le président: Il vous reste environ deux minutes et demie.

[Français]

M. Marc Serré: Merci, monsieur le président.

J'aimerais obtenir une précision au sujet du rôle que joue le gouvernement fédéral. Vous avez mentionné tantôt que l'établissement et l'application des codes du bâtiment relèvent à 100 % de la responsabilité des provinces. Est-ce bien ce que vous avez dit?

[Traduction]

M. Michael Green: Oui, mais en se fondant sur le code national. Les provinces se servent du code national et l'adaptent à leur propre situation. Le code change d'abord à l'échelle nationale, puis cela se répercute dans les provinces. Dans certains cas, même les villes ont leur propre code. Par exemple, Vancouver a son propre code du bâtiment indépendant.

M. Marc Serré: Merci.

J'aimerais poursuivre sur la question des investissements, que mon collègue a commencé à aborder.

Vous avez parlé de la R-D et d'innovation. Que pouvons-nous faire, en tant que gouvernement fédéral, pour stimuler et attirer des investissements du secteur privé dans l'industrie?

M. Michael Green: Je suis un adepte de l'idée du XPRIZE, et j'en ai parlé par le passé.

Lorsque vous, en tant que gouvernement, choisissez certaines organisations — comme FPIInnovations, qui est une excellente organisation en innovations des produits forestiers —, je crois que la difficulté tient au fait que, si tout le financement va à une ou deux organisations, vous ne tirez pas pleinement profit des possibilités concernant l'innovation.

Je crois que ce qui serait plutôt très convaincant comme mission, ce serait qu'il y ait un grand prix offert chaque année — la Suède fait cela —, qui pourrait être offert à l'égard de toute forme d'innovation dans le secteur du bois et qui serait remis seulement à un résident canadien. Il peut s'agir d'une innovation sur le plan de la fabrication technique, de la construction ou de la commercialisation.

Cela entraînerait certaines choses: pour chaque dollar que vous investissez en tant que gouvernement... 100 fois plus de personnes chercheront à obtenir cet argent. Vous mettriez en place l'idée qu'on est un pays novateur et qu'on va encourager l'innovation en permettant à tous d'y accéder. Pour le gouvernement, cet

investissement représente une goutte d'eau dans l'océan, mais il donnerait en retour des rendements multipliés par 10 ou par 100. L'une des choses les plus importantes, c'est que cela amènerait la crème de la crème de partout dans le monde à dire: « Wow, le Canada fait cela. Je pourrais peut-être déménager au Canada, y immigrer, car je suis un expert en innovation du bois qui veut contribuer au système canadien, et on va me donner la possibilité de le faire. »

Je crois qu'il s'agirait d'une façon incroyable de dépenser notre argent.

• (1730)

M. Marc Serré: Je sais que vous n'avez probablement pas le temps de répondre à cette question. Ça m'agace vraiment que les États-Unis, le Royaume-Uni, la Chine et la France soient devant nous. Avez-vous des suggestions que vous pourriez transmettre au Comité après la réunion d'aujourd'hui sur ce qu'on peut faire pour revenir sur la bonne voie, que ce soit du point de vue de l'approvisionnement — à l'échelle provinciale ou fédérale — ou de la R-D?

L'industrie forestière est importante au Canada, et nous sommes numéro un à bien des égards dans ce domaine, mais nous devons revenir sur la bonne voie. Si vous avez quelque chose à nous proposer, je vous demanderais de le transmettre au greffier, s'il vous plaît.

M. Michael Green: Je serais heureux de faire cela. Je rédigerai un résumé.

Le président: Génial.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de vous joindre à nous aujourd'hui. Non seulement votre témoignage était intéressant, mais il sera aussi très utile pour ce que nous essayons d'accomplir. Nous vous remercions de votre temps.

M. Michael Green: Merci de m'avoir donné le temps.

Le président: D'accord. C'est tout le temps que nous avons, chers collègues, à mercredi.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>